

INDEX ANALYTIQUE

- A -

Abonnement

Avis, procès-verbal, règlement ou autres documents du conseil

- Règlement du conseil, 353.1(1)

Abonnement destiné à des fins éducatives

Adjudication des contrats de fourniture

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4)

Absence

Directeur général, 112 al. 3

Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 80

Maire, 56, 328

Maire suppléant, 328

Président du comité exécutif, 70.3

Propriétaire ou contribuable

- Avis public, 347
- Avis spécial
 - Nomination d'un agent, 339
 - Notification à l'agent, 340
 - Propriétaire sans agent ni adresse, 341

Accès aux documents

Adjudication des contrats

- Divulgence interdite, 573 par. 3.1, 573.3.4

Directeur général, 114.1(1)

Séance du conseil

- Procès-verbal, 333

Vérificateur externe, 108.4.1

Voir aussi **Responsable de l'accès aux documents**

Accès aux lieux publics

Activité ou usage non autorisé

- Interdiction, 348.1, 348.2, 348.4, 348.6-348.8

Accession

Territoire du domaine de l'État

- Restriction, 29.16

Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres

Contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre

- Demande de soumissions publique, 573 par. 2.1

Accord intergouvernemental de libéralisation des marchés, 29.9.2

Adjudication des contrats, 573.1.0.4.1, 573.3.1.0.1

- Autorisation, condition ou règle d'attribution, 573.3.1.1 al. 1(1)
- Catégories ou combinaisons de catégories de contrats ou de municipalités, 573.3.1.1 al. 2
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(2), 573.3.2
- Dispositions réglementaires dont la violation constitue une infraction, 573.3.1.1 al. 1(3), 573.3.1.1.1, 573.3.3.6
- Documents relatifs à la conformité à certaines lois et règlements (contrat conclu par une municipalité), 573.3.1.1 al. 1(2)
- Règlement applicable à tout contrat conclu par une municipalité, 573.3.1.1 al. 3

Contrat conclu par la municipalité avec le Centre d'acquisitions gouvernementales

- Dispositions non applicables, 573.3.2

Contrat conclu par la municipalité avec le ministre de la Cybersécurité et du Numérique

- Dispositions non applicables, 573.3.2

Contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre

- Demande de soumissions publique, 573 par. 2.1

Achat d'immeubles par la municipalité

Application, 540

Vente à l'enchère, 541 par. 1

- Avis public, 541 par. 1
- Montant de l'enchère, 540
- Pouvoir de la municipalité, 540
- Rôle du greffier, 541 par. 1

Vente de gré à gré

- Approbation du ministre, 541 par. 2
- Avis public, 541 par. 2

Achat d'immeubles vendus pour taxes par la municipalité

Acte de vente, 538

Enchère, 536

- Limitation, 536 al. 2

Imposition, 537 al. 1

Retrait

- Prix de rachat, 537 al. 3

Taxe spéciale

- Versement non échu, 537 al. 3

Acquéreur subséquent

Taxe municipale

- Personne responsable, 498

Acquisition

Bien acquis principalement aux fins de le louer

- Interdiction, 28 par. 1.0.2, 468.32.2

Pouvoir de la municipalité, 29

Acquisition des territoires du domaine de l'État

Voir **Territoire du domaine de l'État**

Acquisition par expropriation

Voir **Expropriation**

Acte criminel

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité, 116 al. 1(6), (7)

Acte du comité exécutif

Voir **Comité exécutif**

Acte du conseil

Voir **Document du conseil**

Acte du conseil d'arrondissement

Voir **Conseil d'arrondissement**

Acte municipal

Erreur ou insuffisance de la désignation d'une municipalité, 10

Exercice illégal de la charge

- Validité, 67

Inobservation de formalités, 11

Acte ou devoir imposé par la Loi

Refus ou négligence d'accomplir, 14

Action

Action contre le trésorier

- Prescription, 105.5

Action civile

Ombudsman de la municipalité

- Action interdite en raison de la transmission d'un rapport, 573.18

Vérificateur général

- Action interdite en raison de la publication d'un rapport, 107.16

Action civile contre la municipalité

Voir **Recours civil contre la municipalité**

Action en déclaration d'inhabilité

Fonds de roulement, 468.45.8, 569 par. 5

Action en dommages-intérêts*Voir Dommages-intérêts***Action en recouvrement**

Droits ou taxes sous forme de permis, 492

Taxe municipale, 509

- Appel, 510
- Droit de retrait, 509
- Exécution du jugement, 510.1
- Suspension, 509

Action en réparation de perte ou de préjudice

Adjudication ou passation de contrats sans respecter les règles, 573.3.4

Activité culturelle, récréative ou communautaire*Voir Centre de loisirs ou de récréation***Activité exercée sans permis, certificat ou autre autorisation***Voir Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés***Activité physique***Voir Activité culturelle, récréative ou communautaire ; Culture, sport, loisir et parc***Adjudication des contrats**

Acte illégal, 573.3.4

Assurance collective

- Règles applicables à un contrat pris auprès d'un assureur par l'Union des municipalités du Québec ou la FQM, 464 al. 1(10.1)

Assurance de dommages

- Dispositions applicables à une personne morale, 465.10.1

Assurance de responsabilité

- Règles applicables à un contrat pris auprès d'un assureur par l'Union des municipalités du Québec ou la FQM, 464 al. 1(10.1)

Autorisation, condition ou règle d'attribution

- Catégories ou combinaisons de catégories de contrats ou de municipalités, 573.3.1.1 al. 2

Bien ou service obtenu auprès ou par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales ou du ministre de la Cyber-sécurité et du Numérique, 573.3.2

- Contrat avec un fournisseur ou prestataire de services infonuagiques, 573.3.2

Comité de sélection, 573.1.0.1

- Communication avec un membre dans le but de l'influencer, 573.3.3.4
- Demande de soumissions finales (évaluation individuelle), 573.1.0.5
- Formation dans le but de déterminer le lauréat d'un concours, 573.1.0.13
- Lauréat d'un concours (présentation de son offre au comité), 573.3.3.4
- Poursuite pénale, 573.3.3.6
- Pouvoir de former (pouvoir délégué à tout fonctionnaire ou employé), 573.1.0.13
- Protection de l'identité des membres, 573.1.0.13
- Renseignement de nature confidentielle (révéler ou faire connaître), 573.3.3.5

Contrat d'approvisionnement, 573 par. 1, al. 1(3)

- Contrat à commandes pour besoins récurrents et incertains, 573.1.0.1.3
 - Procédure d'attribution dans le cas de plusieurs fournisseurs, 573.1.0.1.3
 - Remplacement d'un bien par un bien équivalent, 573.1.0.1.3

Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(1), (2), (2.4)

Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3

Inadmissibilité au contrat public (dispositions applicables), 573.3.3.2, 573.3.3.3

Règles applicables, 573.3.0.1

Contrat d'assurance, 573 par. 1, al. 1(1), 573.1.2

Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(2), (2.1)

Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3

Inadmissibilité au contrat public (dispositions applicables), 573.3.3.2, 573.3.3.3

<p>Contrat d'entretien d'équipements spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(9) 	<p>Contrat de services professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(2), (2.3)
<p>Contrat d'exécution de travaux, 573 par. 1, al. 1(2)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7) – Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3 – Inadmissibilité au contrat public (dispositions applicables), 573.3.3.2, 573.3.3.3 	<ul style="list-style-type: none"> – Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.1.2 <p>Contrat découlant de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(6)
<p>Contrat de fourniture d'abonnements</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4) 	<p>Crédit-bail d'un bien meuble, 573.1.1</p> <p>Délégation de pouvoirs, 477.2</p> <p>Dispositions applicables à certains organismes, 573.3.5</p> <ul style="list-style-type: none"> – Budget adopté ou approuvé par une municipalité, 573.3.5 – Conseil d'administration composé de membres d'une municipalité, 573.3.5 – Exception, 573.3.5 – Mandataire ou agent d'une municipalité, 573.3.5 – Organisme à but non lucratif <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière municipale, 573.3.5 – Organisme assujetti, 573.3.5
<p>Contrat de fourniture d'assurance <i>voir</i> Contrat d'assurance</p>	<p>Dispositions applicables à toutes les municipalités, 573.4</p> <p>Dispositions non applicables, 573.3, 573.3.2</p>
<p>Contrat de fourniture d'espaces médias pour les fins d'une campagne de publicité ou de promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(5) 	<p>Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2</p> <ul style="list-style-type: none"> – Délégation d'exécution, 29.9.2 – Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1 – Règles d'adjudication des contrats applicables, 29.9.1 – Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2
<p>Contrat de fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4) 	<p>Estimation par la municipalité, 477.4</p> <ul style="list-style-type: none"> – Option de fourniture supplémentaire de biens ou services, 477.4 – Option de renouvellement, 477.4 – Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1
<p>Contrat de services, 573 par. 1, al. 1(4)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Collecte, transport, transbordement, recyclage ou récupération des matières résiduelles, 573.3 al. 1(2.1) – Contrat par lequel une municipalité confie implicitement l'exercice d'une compétence municipale, 573.3.3.1 – Dispositions non applicables, 573.3 – Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3 – Fournisseur de services en situation de monopole dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz (dispositions non applicables), 573.3 al. 1(8) – Inadmissibilité au contrat public (dispositions applicables), 573.3.3.2, 573.3.3.3 – Services d'ingénierie, d'architecture ou de design avec le lauréat d'un concours, 573.3.0.2 	<p>Force majeure, 573.2</p> <p>Fournisseur unique, 573.3, 573.3.0.0.1</p> <ul style="list-style-type: none"> – Avis d'intention de manifester son intérêt, 573.3.0.0.1 <ul style="list-style-type: none"> • Délai, 573.3.0.0.2
<p>Contrat de services de camionnage en vrac</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(3) 	

- Plainte concernant l'adjudication, 573.3.0.0.2, 573.3.1.3-573.3.1.7
- Publication, 573.3.0.0.1
- Inhabilité, 573.3.4
- Interprétation, 573 par. 1, 573.1, 573.1.0.4.1
- Plainte, 573.3.0.0.2, 573.3.1.3-573.3.1.7
- Délai, 573.3.1.4-573.3.1.6
 - Modification, 573.3.1.4, 573.3.1.5
 - Transmission de la décision, 573.3.1.6
- Demande de soumission en cours, 573.3.1.4
 - Personne ou groupe intéressé, 573.3.1.4
- Modification aux documents de demande de soumission, 573.3.1.4, 573.3.1.5
- Obligation de la municipalité, 573.3.1.3-573.3.1.6
- Procédure de réception et d'examen, 573.3.1.3, 573.3.1.4
 - Autorité des marchés publics, 573.3.1.3, 573.3.1.4
 - Publication, 573.3.1.3
- Processus d'homologation ou de qualification, 573.3.1.7
- Recevabilité, 573.3.1.3
- Traitement équitable, 573.3.1.3
- Ville de Montréal
 - Restriction des fonctions de l'inspecteur général, 573.3.1.3
- Politique d'acquisition responsable, 573.3.1.2.1
- Processus d'homologation, de qualification, de certification ou d'enregistrement, 573.1.0.2, 573.1.0.3
- Plainte, 573.3.1.3-573.3.1.7
- Règlement du gouvernement
- Autorisation, condition ou règle d'attribution, 573.3.1.1 al. 1(1)
- Catégories ou combinaisons de catégories de contrats ou de municipalités, 573.3.1.1 al. 2
- Dispositions réglementaires dont la violation constitue une infraction, 573.3.1.1 al. 1(3), 573.3.1.1.1, 573.3.3.6
- Documents relatifs à la conformité à certaines lois et règlements (contrat conclu par une municipalité), 573.3.1.1 al. 1(2)
- Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1, 464 al. 1(10.1), 477.5, 573.3.1.2
- Responsabilité solidaire envers toute perte ou préjudice subi par la municipalité, 573.3.4
- Soumission publique, 573
 - Bases, 573 par. 3
 - Bien ou service canadien, 573.1.0.4.1, 573.3.3.1.1
 - Concours de design, 573.3.1
 - Délai de réception, 573 par. 2
 - Demande, 573 par. 1 et 2.1, 573.1.0.3, 573.3.3
 - Annonce dans un journal, 573 par. 1, 573.3.1
 - Contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre, 573 par. 1 et 2.1
 - Délai minimal de réception des soumissions, 573.3.3.1.1
 - Disposition non applicable, 573.1.0.3
 - Invitation écrite, 573.1
 - Plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions, 573.3.3.1.1
 - Réception d'une seule soumission conforme, 573.3.3
 - Seuil de la dépense d'un contrat, 573.3.3.1.1
 - Spécifications techniques d'un bien, d'un service ou de travaux, 573.1.0.14
 - Territoire d'application de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, 573 par. 2.1
 - Territoire de production, 573 par. 2.1
- Discrimination, 573.1.0.4, 573.1.0.4.1, 573.3.3.1.1
- Divulgence interdite, 573 par. 3.1, 573.3.4
- Entrepreneur ou fournisseur ayant un établissement au Canada, 573 par. 2.1, 573.1.0.4.1, 573.3.3.1.1
 - Sous-traitance, 573.1.0.4.1, 573.3.3.1.1
- Entrepreneur ou fournisseur du Québec, 573.1.0.4.1

- Évaluation de rendement insatisfaisant, 573 par. 2.0.1
 - Exemption, 573.3.1, 573.3.1.0.1
 - Exploitation d'un bien public aux fins de service public, 573.1.0.4.1
 - Infrastructure de transport, 573.1.0.4.1, 573.3.1.0.1
 - Véhicule de transport en commun, 573.1.0.4.1, 573.3.1.0.1, 573.3.3.1.1
 - Interdiction de modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, 573.3.0.4
 - Modification de documents susceptible d'avoir une incidence sur le prix des soumissions
 - Délai de transmission, 573 par. 2
 - Octroi à une autre personne que le plus bas soumissionnaire, 573 par. 8
 - Ouverture, 573 par. 4, 5 et 6
 - Plainte, 573.3.1.3-573.3.1.6
 - Soumission plus basse, 573 par. 7, 573.1
 - Système électronique d'appel d'offres, 573 par. 1, 2.1 et 3.1, 573.1.0.0.1, 573.1.0.1.1 al. 2(2.1), 573.3.0.0.1, 573.3.4
 - Intégrité de la soumission, 573 par. 6, 573.1.0.0.1
- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.1, 573.1.0.1.1, 573.1.0.1.2, 573.1.0.5-573.1.0.12
- Comité de sélection, 573.1.0.1, 573.1.0.5
 - Compensation financière, 573.1.0.5, 573.3.1.0.1
 - Contrat à commandes pour besoins récurrents et incertains, 573.1.0.1.3
 - Contrat relatif à la fourniture de services professionnels, 573.1.0.1.2, 573.1.0.5
 - Demande de soumissions finales (évaluation individuelle), 573.1.0.5
 - Demande de soumissions finales (transmission et publication), 573.1.0.6
 - Demande de soumissions ou un document, 573.1.0.1.1, 573.1.0.5, 573.1.0.12
 - Dépôt des rapports, 573.1.0.12
 - Discrimination, 573.1.0.4.1
 - Discussion, 573.1.0.5, 573.1.0.10-573.1.0.12, 573.3.1.0.1
 - Exemption, 573.3.1.0.1

- Infrastructure de transport en commun, 573.3.1.0.1
 - Interdiction, 573.1.0.7
 - Négociation, 573.1.0.10-573.1.0.12, 573.3.1.0.1
 - Ouverture des soumissions
 - Dispositions non applicables, 573.1.0.8
 - En présence du secrétaire du comité de sélection, 573.1.0.8
 - Publication, 573.1.0.6
 - Qualification, 573.1.0.9
 - Soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, 573.1.0.1.1
- Transport de matière en vrac, 573.1.3
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(3)
- Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1
- Utilisation d'un fichier de fournisseurs, 573.3.0.1
- Voir aussi* **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes ; Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Administration des territoires du domaine de l'État

Voir **Territoire du domaine de l'État**

Administration municipale

- Publication de documents d'information
- Règlement du conseil, 353.1(2)
- Rapport du directeur général au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(6)
- Responsabilité du directeur général, 114
- Voir aussi* **Conseil**

Aérodrome

Voir **Installation aéroportuaire**

Affichage

- Activité ou usage non autorisé
- Décision prise par le conseil ou par le tribunal, 348.7
- Avis public
- Publication, 345

Avis spécial

- Notification, 343
- Copie d'un avis
- Attestation, 336

Agence nationale d'encadrement du secteur financier*Voir* **Autorité des marchés financiers****Agent de la paix**

- Avis spécial
- Notification, 338

Agglomération de Montréal*Voir* **Montréal (Agglomération)****Aide municipale**

Organisme à but non lucratif

- Règles de passation et gestion des contrats, 573.3.5

Vérificateur général

- Vérification des comptes ou documents, 107.10

Ajournement

Séance du conseil, 327

Séance du conseil d'arrondissement, 327

Séance extraordinaire du conseil, 326

Aliénation

Immeuble d'habitation, 29.4

Pouvoir de la municipalité, 28 par. 1.0.1, 29, 29.4

Pouvoir de la régie intermunicipale, 468.32.1

Territoire du domaine de l'État, 29.14 al. 2(2), 29.17, 29.18

Aliment*Voir* **Inspection des aliments****Alimentation en eau potable**

Entente intermunicipale

- Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32

Règlement d'emprunt

- Approbation du ministre, 556 al. 3(1)

Voir aussi **Service de l'eau****Aménagement**

Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(2)

Pouvoir de la municipalité, 29, 29.4 al. 2(2)

Amende

Activité ou usage non autorisé, 348.8

Adjudication des contrats

- Communication avec un membre d'un comité de sélection dans le but de l'influencer, 573.3.3.4
- Renseignement de nature confidentielle (révéler ou faire connaître par un membre d'un comité de sélection), 573.3.3.5

Enquête

- Refus ou négligence de comparaître, 69

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.14.1

Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2.1

Perception des revenus, 478

Prêt des deniers de la municipalité, 101(2)

Propriété, 577

Quittance sans paiement, 101(1)

Refus ou négligence d'accomplir un acte, 14

Règlement du conseil

- Contravention, 369

Voir aussi **Infraction et peine****Amendement**

Règlement du conseil, 365, 366

Animal

Taxe annuelle, 494

Annonce

Adjudication des contrats

- Demande de soumissions publique faite par annonce dans un journal, 573 par. 1, 573.3.1

Soumission publique

- Bulletin d'information municipale, 346.1

Appel

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Décision de destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72

Poursuite en recouvrement de taxes, 510

- Procès-verbal, rôle, résolution et autre ordonnance du conseil
- Jugement final en cassation, 408 par. 2
- Règlement du conseil
- Jugement final en cassation, 408 par. 2

Approvisionnement d'eau

- Entente intermunicipale
- Dépense en immobilisations, 468.5 al. 2
- Voir aussi* **Taxe d'eau**

Aqueduc

- Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)

Architecte

- Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services, 573.3.0.2
- Règles applicables, 573.3.0.1

Archives municipales

- Consultation, 93
- Copie et extrait
- Force probante, 92, 104, 114.3
- Garde, 85, 87
- Obligation de livrer, 79, 80
- Original d'un avis, 337
- Certificat de publication ou de notification, 337
- Pièces justificatives, 100 par. 2
- Refus de livrer, 81
- Séance du conseil
- Registre des questions écrites, 322

Arpenteur-géomètre

- Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services
- Règles applicables, 573.3.0.1

Arrérages de taxes

- Prescription, 484

Arrondissement

- Avis public
- Publication, 345
- Voir aussi* **Conseil d'arrondissement**

Assistant-greffier, 96

Assistant secrétaire-trésorier, 107

Assistant-trésorier, 106

Association accréditée, 72.1

Associé

- Inhabilité, 107.3(2), (3), 108.5(3), (4)
- Ombudsman de la municipalité
- Interdiction d'agir à ce titre ou d'être membre d'un organisme créé pour agir à ce titre, 573.16 al. 1(2), (3)
- Taxe municipale
- Personne responsable, 498
- Vérificateur *ad hoc*
- Serment d'office, 109 al. 5

Assurance collective

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 464 al. 1(10), (10.1)
- Membre du conseil, 464 al. 1(10), (10.1)

Assurance de dommages

- Personne morale
- Adjudication des contrats
 - Dispositions applicables, 465.10.1
 - Administrateur, 465.12
 - Assimilation à une société mutuelle, 465.10
 - Autorisation de l'Autorité des marchés financiers, 465.10
 - Capital-social, 465.10
 - Constitution, 465.7
 - Continuation d'existence, 465.10
 - Contribution des municipalités, 465.13
 - Emprunt, 465.14
 - Demande commune de constitution, 465.1
 - Approbation de convention, 465.2
 - Autorisation de présentation, 465.2

- Avis de fiabilité du projet, 465.6
- Contenu, 465.3
- Documents requis, 465.4
- Renseignements utiles, 465.5
- Dispositions applicables, 465.10
- Fusion, 465.10
- Lettres patentes, 465.6
 - Correction, 465.9
 - Délivrance, 465.7
 - Dépôt au registre, 465.6
 - Modification, 465.8, 465.10
- Lettres patentes supplémentaires, 465.8
 - Dispositions applicables, 465.8 al. 2
 - Restriction, 465.8 al. 3
- Liquidation
 - Avis, 465.15
 - Observations écrites, 465.15
 - Ordonnance de l’Autorité des marchés financiers, 465.15
 - Partage entre les mutualistes, 465.10
- Liquidation volontaire, 465.16
- Liste des contrats sur Internet, 465.10.1
- Membre
 - Expulsion, 465.15
 - Retrait, 465.15
- Nom, 465.3
 - Absence de conformité, 465.6 al. 2
 - Recours, 465.9.1
- Objet, 465.1, 456.10
- Organisme public, 465.9.2
- Placement des deniers, 456.10, 465.11
- Sens de l’expression « municipalité », 465.1

Assurance de responsabilité

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 464 al. 1(10), (10.1)
- Membre du conseil, 464 al. 1(10), (10.1)

Autorisation des dépenses

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité
- Engagement (pouvoir d’autoriser une dépense à cette fin), 73.2

Loi particulière ou charte permettant au comité exécutif d’autoriser une dépense, 477.1, 477.2

Règlement ou résolution du conseil autorisant une dépense, 477.1

- Délégation de pouvoirs, 477.2

Voir aussi Remboursement des dépenses

Autorité des marchés financiers

Assurance de dommages

- Personne morale, 465.5, 465.6, 465.8, 465.9, 465.10, 465.13, 465.15, 465.17

Autorité des marchés publics

Adjudication des contrats

- Plainte, 573.3.1.3, 573.3.1.4

Avantages sociaux

Voir Bénéfices sociaux

Avis

Acquiescement, 348

Aliénation de biens d’une valeur supérieure à 10 000 \$, 28 par. 1.0.1, 468.32.1

Assurance de dommages

- Liquidation de la personne morale, 465.15

Bulletin d’information municipale, 346.1

Catégorie, 335

Conseiller désigné

- Désignation, 114.5

- Révocation, 114.5

Copie

- Attestation, 336

Créance prioritaire de la municipalité

- Dénonciation et réquisition d’inscription de la demande de dénonciation, 482.3

Défaut de publication ou de notification, 348

Entente intermunicipale

- Demande de conciliation, 468.53

Formalités, 334

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité

- Identité de l’acquéreur ou du locataire, 29

Insuffisance, 348

Original

- Certificat de publication ou de notification, 337 al. 1

- Dépôt, 337 al. 2

Personnel de cabinet

- Classement au retour, 114.8

Régie intermunicipale

- Convocation, 468.28
- Demande de dissolution, 468.49
- Dissolution ou maintien, 468.49
- Quote-part des municipalités (approbation du règlement de la régie par des personnes habiles à voter), 468.14.5, 468.45.15

Règlement du conseil

- Publication, 359 par. 1, 362

Séance du conseil

- Ajournement, 327

Séance extraordinaire du conseil

- Convocation, 323-325, 342

Service d'abonnement par la poste

- Règlement du conseil, 353.1(1)

Société de développement commercial

- Adresse du siège social et liste des administrateurs, 458.21

Voir aussi **Avis d'intention ; Avis de conformité ; Avis de motion ; Avis de scrutin ; Avis public ; Avis spécial**

Avis d'intention

Contrat de fourniture de biens ou de services, 573.3.0.0.1, 573.3.0.0.2

Voir aussi **Contrat d'approvisionnement ; Contrat de services**

Avis de conformité

Visite des maisons

- Vérification des renseignements nécessaires à l'exercice par la municipalité du pouvoir d'émettre l'avis, 411(1)

Avis de motion

Règlement du conseil, 356

Avis de scrutin

Société de développement commercial, 458.12

Avis public

Affichage, 345

Budget de la municipalité, 474.2

Caractéristique, 335

Circulaire ou communication du ministre, 54

Computation des délais, 346

Domicile, 347

Formalités, 335

Journal, 345

Liste des contrats sur Internet, 465.10.1, 468.51, 477.5, 477.6

Matière relevant d'un conseil d'arrondissement, 345

Modalités de publication, 345.1-345.4

- Adoption par règlement, 345.1
 - Défaut de respecter le délai prescrit (règlement pris par le ministre), 345.4
 - Délai prescrit pour adopter un règlement, 345.3
 - Diffusion d'information complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances, 345.3
 - Modification du règlement (abrogation interdite), 345.2
 - Normes différentes (groupe de municipalités), 345.3
 - Normes minimales, 345.3
 - Préséance du mode de publication, 345.1
 - Publication sur Internet, 345.1
 - Types d'avis (modalités différentes), 345.1
- Programme des immobilisations, 474.2
- Publication, 345
- Rapport du vérificateur externe
- Dépôt, 105.1
- Rapport du vérificateur général
- Dépôt, 105.1
- Rapport financier
- Dépôt, 105.1
- Rédaction, 335
- Régie intermunicipale
- Quote-part des municipalités (règlement de la régie), 468.14.4, 468.45.14
- Règlement du conseil, 362
- Séance du conseil
- Calendrier, 320
 - Changement de l'endroit, 318
 - Date non prévue au calendrier, 320
- Taxe
- Dépôt du rôle de perception, 503

Avis spécial

- Agent d'un absent, 339
- Caractéristique, 335
- Computation du délai, 344
- Formalités, 335
- Notification, 335
 - Affichage, 343
 - Agent d'un absent, 340
 - Jour juridique, 342
 - Mise à la poste, 340 al. 2
 - Modalité, 338 al. 2
 - Portes fermées, 343
 - Procédure, 338
 - Propriétaire sans agent ni adresse, 341
 - Temps, 342

Avocat

- Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services
 - Règles applicables, 573.3.0.1

- B -**Bail**

Territoire du domaine de l'État, 29.14 al. 2(3)

Bail emphytéotique

Voir Emphytéose

Banque

Deniers de la municipalité, 99

Bénéfices sociaux

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité
 - Pouvoir de réglementation du conseil, 465

Bien-être de la population

Rapport du directeur général au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(6)

Bonne foi, 107.16, 573.20

Boutique

Locataire, 6(10)

Budget

Adoption, 474 par. 1

Application, 474 par. 4

Avis public, 474.2

Délibérations du conseil, 474.2

Distribution, 474.3

Document à annexer, 474 par. 2

Document explicatif, 474.3

Municipalité de 100 000 habitants ou plus

- Modification pour tenir compte des sommes provenant d'un don ou d'une subvention, 474.3.1

Personnel de cabinet

- Crédit suffisant pour pourvoir aux dépenses, 114.11
 - Budget d'un arrondissement de la Ville de Montréal, 114.11
 - Maximum, 114.11
 - Partage des sommes, 114.12
 - Totalité des sommes au maire, 114.12

Préparation, 114.1(2), 474

Présomption, 474 par. 3

Prolongation des délais, 474

Publication, 474.3

Soumission au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(5)

Vérificateur général

- Crédit pour le paiement des dépenses de fonctionnement, 107.5

Ville de Montréal

- Budget d'un arrondissement
 - Crédit suffisant pour pourvoir aux dépenses reliées au personnel de cabinet, 114.11

Budget annuel, 70.8b)

Budget supplémentaire, 474.4-474.7

Bulletin d'information municipale

Avis ou document

- Application, 346.1
- Distribution et publication, 346.1

Bureau

Locataire, 6(10)

Bureau d'arrondissement

Voir Arrondissement

- C -

Cabinet

Voir Personnel de cabinet

Caisse de retraite

Comité de retraite de la municipalité ou d'une personne morale

- Vérification par le vérificateur général, 107.11

Camionnage en vrac

Voir Transport de matière en vrac

Campagne de publicité ou de promotion

Adjudication des contrats de fourniture d'espaces médias

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(5)

Cassation

Voir Demande en cassation

Cautionnement

Pouvoir de la municipalité, 28 par. 3

Règlement du conseil

- Demande en cassation, 401, 405 al. 2
- Société de développement commercial
- Remboursement d'un emprunt, 458.26

Centre d'acquisitions gouvernementales

Accord intergouvernemental de libéralisation des marchés

- Contrat conclu par la municipalité avec le Centre
 - Dispositions non applicables, 573.3.2

Adjudication des contrats

- Bien ou service obtenu auprès ou par l'entremise du Centre, 573.3.2
- Contrat avec un fournisseur ou prestataire de services infonuagiques, 573.3.2

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM

- Délégation d'exécution, 29.9.2
- Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2

Subdélégation, 29.12.2

Centre de congrès

Adjudication des contrats d'exploitation

- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.5-573.1.0.12

Centre de foires

Adjudication des contrats d'exploitation

- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.5-573.1.0.12

Centre de la petite enfance

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(3)

Centre de loisirs ou de récréation

Permis pour vente de boissons, 77 al. 2

Centre de services scolaire

Expropriation par une municipalité

- Immeuble ou partie d'immeuble pour céder à un centre, 570

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1.1)

Placement des deniers de la municipalité

- Achat de titres, 99

Règlement d'emprunt d'une municipalité

- Exemption d'approbation
 - Immeuble pour céder à un centre, 556.1
 - Paiement d'un montant dû à un centre, 556.1

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi Taxe scolaire ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Certificat

Voir Certificat d'approbation ; Certificat de prestation de serment ; Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés

Certificat d'approbation

Règlement du conseil, 357 al. 3

Certificat de prestation de serment

Délivrance, 12

Cession à titre gratuit

Droits et licences afférents aux procédés mis au point par la municipalité, 28 par. 1.1

Charge

Voir **Exercice illégal de la charge ; Inhabilité**

Charte

Décret d'abrogation, 3

Dispositions applicables, 57.1, 73, 114.1.1, 116 al. 5

Incorporation des articles de la Loi

– Exclusion, 5

Interprétation, 6(1)

Première séance du conseil

– Endroit, 318

Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11), 73.3

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), 328, 573.3.1.3

Chaussée

Voir **Voirie**

Chemin de fer

Voir **Compagnie de chemin de fer ; Voie ferrée**

Cheval

Taxe annuelle, 494

Chien

Taxe annuelle, 494

Cimetière

Propriété non sujette à expropriation, 571(4)

Circulaire, 54

Code civil du Québec (RLRQ, c. C-1991), 6 al. 2, 461, 465.11, 468.50, 482.1, 482.3, 500.1 al. 5(10), 513, 514

Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r. 2), 573.3.1.2 al. 3(2)

Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01), 14.1 al. 1(2), 72, 107.16, 108, 323, 348.2, 348.3, 352, 397, 408 par. 1, 468.45.8, 469, 508, 509, 510.1, 516, 518, 523, 569, 573, 573.3.4, 573.20, 585 par. 4, 604

Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1), 29.2.1, 29.14.1

Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), 500.1 al. 2(13)

Code du travail (RLRQ, c. C-27), 71, 72, 72.1, 73.2

Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), 1f), 29.18, 107.7, 107.13, 108.2.0.1

Collège d'enseignement général et professionnel

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1.1)

Comité administratif

Dispositions applicables, 70.10b)

Comité de vérification

Composition et pouvoirs, 107.17

Création, 107.17

Voir aussi **Vérificateur général**

Comité du conseil

Présence de personnes n'étant pas membres du conseil

– Règles de remboursement des dépenses, 70.0.1

– Rémunération, 70.0.1

Comité exécutif, 14.1 al. 1(1), 114, 114.1

Acte

– Correction, 92.1

Autorisation des dépenses, 477.1, 477.2

Budget de la municipalité de 100 000 habitants ou plus

– Modification pour tenir compte des sommes provenant d'un don ou d'une subvention, 474.3.1

Compte rendu des travaux, 70.9
Constitution, 70.1
Dispositions applicables, 70.10
Fonctions, 70.8
Liste des contrats, 477.3
– Délégation de pouvoirs, 477.3
Membre, 70.2
– Durée du mandat, 70.2
– Nombre, 70.1
– Nomination, 70.2
Ordonnance
– Correction, 92.1
Personnel de cabinet
– Normes et barèmes de recrutement, nomination et rémunération, 114.6
Président, 70.2
– Absence ou incapacité d'agir, 70.3
– Séance du conseil
• Réponse orale ou écrite, 322
Président intérimaire, 70.3
Procès-verbal
– Correction, 92.1
Quorum, 70.5
Règlement
– Correction, 92.1
Résolution
– Correction, 92.1
Séance
– Avis et recommandations du directeur général, 114.1(7)
– Procès-verbal de correction, 92.1
Secrétaire, 70.6
Vote, 70.1

Comité intermunicipal, 468.8

Commissaire du travail

Voir Tribunal administratif du travail

Commissaire général du travail

Voir Tribunal administratif du travail

Commission des relations du travail

Voir Tribunal administratif du travail

Commission du conseil, 114.1

Commission permanente, 70 par. 1

Commission spéciale, 70 par. 1

Enquête, 69

Membres, 70 par. 1

– Remplacement, 70 par. 1

Objet, 70 par. 1

Présence de personnes n'étant pas membres du conseil

– Règles de remboursement des dépenses, 70.0.1

– Rémunération, 70.0.1

Président, 69

Rapport, 70 par. 1

– Ratification ou adoption par le conseil, 70 par. 1

Rôle du maire, 70 par. 1

Voir aussi **Séance de la commission du conseil**

Commission municipale du Québec

Entente intermunicipale

– Médiation concernant le renouvellement, 469.2, 469.3

– Sentence arbitrale, 469

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

– Inhabilité, 116 al. 1(1)

Règlement modifié du conseil

– Approbation, 365 al. 2

Voir aussi **Vérification par la Commission municipale du Québec**

Commission nationale de l'aménagement

Voir **Commission municipale du Québec**

Commission scolaire, 99 al. 3

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1.1)

Placement des deniers de la municipalité

– Achat de titres, 99

Voir aussi **Taxe scolaire ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Communauté métropolitaine

Entente avec le gouvernement

– Regroupement, 29.1.3

Compagnie de chemin de fer

Propriété non sujette à expropriation, 571(3)

Compensation tenant lieu de taxes

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(1)

Fonds d'amortissement

- Exemption du paiement de la compensation, 547.1, 547.3

Fonds de roulement

- Remboursement, 569.0.2-569.0.4

Fonds général

- Remboursement, 476.1-467.4

Compétence extraterritoriale

Entente en matière de fourniture de services, d'avis, de matières, de matériaux ou d'équipements, 29.12

Comptable

Poursuite en reddition de compte, 83

Comptable professionnel agréé

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Compte des revenus et dépenses, 105.3

Voir aussi **Vérification spéciale des comptes**

Comptes et affaires de la municipalité

Accès par le vérificateur externe, 108.4.1

Vérification par la Commission municipale du Québec, 108.2.0.2, 108.4

Vérification par le vérificateur externe, 108.2.0.1

Vérification par le vérificateur général, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13, 108.2.0.1

Conciliation

Entente intermunicipale, 468.53

Conflit d'intérêts

Inhabilité, 107.3, 108.5(4), 116 al. 1(4), 2 et 3

Ombudsman de la municipalité, 573.16

Restriction au droit de vote

- Conseil municipal, 328
- Régie intermunicipale, 468.21

Congé de maladie

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(11)

Conseil, 114, 114.1

Activité ou usage non autorisé

- Accès interdit aux lieux publics, 348.1, 348.4
- Ordonnance de suspension, 348.4
- Requête de révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation, 348.3

Administration municipale, 52

Archives, 79-81, 93

Assistant-greffier

- Nomination, 96

Assistant secrétaire-trésorier

- Nomination, 107

Assistant-trésorier

- Nomination, 106

Attribution

- Dispositions générales applicables, 349-355

Bureau, 337 al. 2, 339, 354, 355, 400

Commission du conseil

- Remplacement des membres, 70 par. 1

Délégation de pouvoirs

- Engagement de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité, 73.2
 - Pouvoir d'engager une dépense à cette fin, 73.2

Désignation d'une municipalité dans un acte municipal

- Erreur ou insuffisance, 10

Directeur général

- Nomination, 112 al. 1
- Traitement, 112 al. 1

Directeur général adjoint

- Nomination, 112 al. 3

Dispositions applicables, 70.10c)

Enquête, 69

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Fixation du traitement, 71
- Nomination par résolution, 71
- Poursuite en reddition de compte, 83

- Refus de livrer les choses appartenant au conseil
 - Revendication, 81
- Tarif d'honoraires, 84
- Imposition des taxes, 485-499
- Municipalité de 100 000 habitants ou plus
 - Exigence d'avoir un vérificateur général, 107.1
 - Fac-similé ou autre équivalent, 352.1
- Ordre
 - Publication, 353
- Pension de retraite
 - Autorisation, 66
- Placement des deniers de la municipalité
 - Achat de titres, 99 al. 3
 - Autorisation préalable, 99 al. 2
- Procédure
 - Publication, 353
- Rapport de la commission du conseil
 - Ratification ou adoption, 70 par. 1
- Refus de livrer les choses appartenant au conseil
 - Revendication, 81
- Représentation de la municipalité, 52
- Responsabilité, 47
- Secrétaire-trésorier
 - Nomination, 107
- Trésorier
 - Compte des revenus et dépenses, 105.3
- Vérificateur externe
 - Exigence, 108.4
 - Immunité, 108
 - Mandat de l'optimisation des ressources, 108
 - Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, 108
 - Nomination, 108
 - Obligation de combler la vacance, 108.1
 - Recours interdit, 108
- Vérificateur général
 - Autorité, 113
 - Comité de vérification, 107.17
 - Droit de surveillance, d'investigation et de contrôle (exception), 52

- Exigence, 107.1
 - Nomination, 107.2
 - Obligation de combler la vacance, 107.4
- Vérification spéciale des comptes
- Nomination du vérificateur *ad hoc*, 109 al. 2
 - Ordonnance, 109 al. 1

Voir aussi **Comité du conseil ; Comité exécutif ; Commission du conseil ; Conseiller de la municipalité ; Document du conseil ; Maire ; Membre du conseil de la municipalité ; Ordonnance du conseil ; Procès-verbal du conseil ; Règlement du conseil ; Résolution du conseil ; Rôle du conseil ; Séance du conseil**

Conseil d'agglomération de Montréal

Voir **Montréal (Agglomération)**

Conseil d'arrondissement

Avis public

- Publication, 345

Procès-verbal, règlement, résolution, ordonnance ou tout autre acte

- Correction, 92.1

Séance

- Ajournement, 327
- Conseil ne pouvant plus siéger valablement, 327.1
- Défaut de quorum, 327
- Égalité des voix, 328
- Procès-verbal de correction, 92.1

Voir aussi **Conseiller d'arrondissement ; Membre du conseil d'arrondissement**

Conseil de bande

Entente avec une municipalité, 29.10, 29.10.1

Conseil de la municipalité

Voir **Conseil**

Conseil en séance

Voir **Séance du conseil**

Conseil municipal

Voir **Conseil**

Conseil privé

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité, 116 al. 1(2)

Conseiller d'agglomération de Montréal

Voir Montréal (Agglomération)

Conseiller d'arrondissement

Voir Membre du conseil d'arrondissement

Conseiller de la municipalité

Exercice illégal de la charge, 67

Maire suppléant, 56

Membre du conseil de la municipalité, 6(4)

Pension de retraite, 66

Voir aussi Membre du conseil de la municipalité

Conseiller désigné

Désignation

- Avis, 114.5
- Cessation d'effet, 114.5
- Durée, 114.5
- Modalité, 114.5
- Remplacement, 114.5
- Révocation, 114.5
- Interprétation, 114.5
- Personnel de cabinet
 - Crédit suffisant au budget, 114.11
 - Partage des sommes, 114.12
 - Nomination, 114.4
 - Restriction, 114.4

Constitution par charte de la Législature

Application de la Loi, 1c)

Constitution par lettres patentes

Application de la Loi, 1b), a)

Constitution par loi spéciale

Application de la Loi, 1a), b)

Construction

Bien construit principalement aux fins de le louer

- Interdiction, 28 par. 1.0.2, 468.32.2
- Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(4)

Pouvoir de la municipalité, 29

Consultation

Livre des comptes, 102

Livres et registres, 93

Régie intermunicipale

- Livres et registres, 468.31

Séance du conseil

- Registre des questions écrites, 322

Contrat

Approbation, 53

Contrat à commandes pour besoins récurrents et incertains

Contrat d'approvisionnement, 573.1.0.1.3

- Procédure d'attribution dans le cas de plusieurs fournisseurs, 573.1.0.1.3
- Remplacement d'un bien par un bien équivalent, 573.1.0.1.3

Contrat avec la municipalité

Estimation par la municipalité, 477.4, 572.1

- Option de fourniture supplémentaire de biens ou services, 477.4

- Option de renouvellement, 477.4

Inadmissibilité au contrat public, 573.3.3.2, 573.3.3.3

Inhabilité, 107.3(3), 108.5(4), 116 al. 1(4), 2 et 3

Intérêt direct ou indirect

- Interdiction d'agir à titre d'ombudsman ou d'être membre d'un organisme créé pour agir à ce titre, 573.16 al. 1(3)

Liste des contrats

- Contrats conclus par le comité exécutif au nom de la municipalité, 477.3

- Contrats exclus, 477.5

- Règlement sur la gestion contractuelle, 477.5

- Sur Internet, 465.10.1, 468.51, 477.5, 477.6

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1

Voir aussi Adjudication des contrats ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Contrat d'approvisionnement

Adjudication des contrats, 573 par. 1, al. 1(3)

- Dispositions non applicables, 573.3
- Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3
- Inadmissibilité au contrat public
 - Dispositions applicables, 573.3.3.2, 573.3.3.3

Contrat à commandes pour besoins récurrents et incertains, 573.1.0.1.3

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2

- Délégation d'exécution, 29.9.2
- Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats applicables, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2

Interprétation, 573 par. 1

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1

Voir aussi **Adjudication des contrats ; Contrat à commandes pour besoins récurrents et incertains ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Contrat d'assurance

Adjudication des contrats, 573 par. 1, al. 1(1), 573.1.2

- Dispositions non applicables, 573.3
- Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2

- Délégation d'exécution, 29.9.2
- Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats applicables, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1

Voir aussi **Adjudication des contrats ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Contrat d'entretien

Adjudication des contrats d'entretien d'équipements spécialisés

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(9)

Contrat d'exécution de travaux

Adjudication des contrats, 573 par. 1, al. 1(2)

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)
- Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3

Emprise d'une voie ferrée

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(10)

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2

- Délégation d'exécution, 29.9.2
- Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats applicables, 29.9.1
- Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1

Voir aussi **Adjudication des contrats ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Contrat de construction

Interprétation, 573 par. 1, al. 4(1)

Contrat de fourniture d'abonnements

Adjudication des contrats

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4)

Contrat de fourniture d'assurance

Voir **Contrat d'assurance**

Contrat de fourniture d'espaces médias pour les fins d'une campagne de publicité ou de promotion

Adjudication des contrats

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(5)

Contrat de fourniture de biens*Voir Contrat d'approvisionnement***Contrat de fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel**

Adjudication des contrats

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4)

Contrat de fourniture de matériel ou de matériaux*Voir Contrat d'approvisionnement***Contrat de fourniture de services***Voir Contrat de services***Contrat de fourniture de services professionnels***Voir Contrat de services professionnels***Contrat de services**

Adjudication des contrats, 573 par. 1, al. 1(4)

- Collecte, transport, transbordement, recyclage ou récupération des matières résiduelles, 573.3 al. 1(2.1)
- Contrat par lequel une municipalité confie implicitement l'exercice d'une compétence municipale, 573.3.3.1
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(1)-(2.3)
- Division en plusieurs contrats en semblable matière, 573.3.0.3
- Fournisseur de services en situation de monopole dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz (dispositions non applicables), 573.3 al. 1(8)
- Inadmissibilité au contrat public
 - Dispositions applicables, 573.3.3.2, 573.3.3.3
- Services d'ingénierie, d'architecture ou de design avec le lauréat d'un concours, 573.3.0.2

Demande de soumissions publique

- Publication, 573 par. 1

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2

- Délégation d'exécution, 29.9.2
 - Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1
 - Règles d'adjudication des contrats applicables, 29.9.1
 - Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2
- Interprétation, 573 par. 1, al. 4(3)
- Services reliés au domaine artistique ou culturel
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4)
- Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1
- Voir aussi Adjudication des contrats ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes*

Contrat de services professionnels

Adjudication des contrats

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(2), (2.3)
 - Règlement du gouvernement, 573.3.0.2
 - Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.1.2
- Conception de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance
- Dispositions non applicables, 573.3

Contrat de travail

Liste des contrats

- Exclusion, 477.5

Contrat découlant de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel

Adjudication des contrats

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(6)

Contrat pour l'exécution de travaux*Voir Contrat d'exécution de travaux***Contribuable**

Domicile en dehors du territoire de la municipalité

- Avis public, 347

- Avis spécial
 - Nomination d'un agent, 339
 - Notification à l'agent, 340
 - Notification par la poste, 340

Interprétation, 6(7)

Vérification spéciale des comptes

- Choix du vérificateur *ad hoc*, 109 al. 2
- Demande, 109 al. 1
- Dépôt requis, 109 al. 4
- Frais à charge, 109 al. 3

Coopérative de solidarité

Adjudication des contrats de fourniture,
573.3 al. 1(2.2)

Cautionnement par la municipalité, 28 par. 3

Corporation d'assurance de dommages

Voir Assurance de dommages

Corporation religieuse, charitable ou d'éducation

Propriété non sujette à expropriation, 571(3)

Cour d'appel, 510

Annulation sommaire de toute procédure ou
décision, 107.16, 573.20

Voir aussi Appel

Cour du Québec

Accès interdit aux lieux publics

- Contestation
 - Décision, 348.2
 - Délai, 348.2
 - Instruction de la requête, 348.2
 - Requête, 348.2
- Ordonnance, 348.6

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Appel de la décision de destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72

Recouvrement de taxes municipales, 509,
510.1

Révocation de permis, de certificat ou de
toute autre autorisation

- Instruction de la requête, 348.3
- Ordonnance, 348.6

- Requête, 348.3
- Restriction du recours, 348.3
- Tranquillité publique, 348.3(2)
 - Évaluation, 348.5

Taxe

- Poursuite en recouvrement, 509, 510.1
- Saisie et vente des meubles pour défaut de paiement, 506-508

Vérification spéciale des comptes

- Nomination du vérificateur *ad hoc*, 109 al. 2

Cour municipale

Poursuite en recouvrement de taxes, 509

- Exécution du jugement, 510.1

Poursuite pénale

- Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.14.1
- Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2.1

Cour supérieure

Assurance de dommages

- Ordonnance de liquidation de la personne morale, 465.15

Taxe

- Saisie et vente des meubles pour défaut de paiement, 506-508

Courrier

Voir **Entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie**

Courrier recommandé

Société de développement commercial

- Avis d'ouverture de registre, 458.4
- Avis de scrutin, 458.12

Créance municipale

Voir **Créance prioritaire ; Finance municipale**

Créance prioritaire

Taxe, 482.1-482.3

Taxe foncière, 482.1-482.3

Crédit, 70.8c), d)

Crédit engagé par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité, 73.2

Crédit engagé par une municipalité pour conclure un contrat

- Obligation pour le cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier un bâtiment ou une infrastructure à des fins municipales, 29.3

Personnel de cabinet

- Crédit suffisant au budget pour pourvoir aux dépenses, 114.11
 - Crédit pour des dépenses de fonctionnement reliées à l'exploitation d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique, 114.11
 - Maximum, 114.11
 - Montant ou pourcentage différent selon les catégories de municipalité et d'arrondissement, 114.11
 - Partage des sommes, 114.12
 - Totalité des sommes au maire, 114.12

Règlement ou résolution du conseil autorisant une dépense, 477.1

- Délégation de pouvoirs, 477.2

Vérificateur général

- Crédit prévu au budget pour les dépenses de fonctionnement, 107.5

Culture, sport, loisir et parc

Adjudication des contrats d'exploitation

- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.5-573.1.0.12

Voir aussi **Activité culturelle, récréative ou communautaire**

- D -**Décès**

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Obligation des héritiers, 80

Décorum

Séance du conseil, 332

Décret

Charte de la municipalité

- Décret d'abrogation, 3
- Entente avec un conseil de bande, 29.10.1

Définition

Voir **Interprétation**

Délai

Avis public, 346

Avis spécial, 344

Défaut de faire une nomination dans le délai imparti, 116.1

Recours civil contre la municipalité, 585 par. 3

- Exécution des jugements, 590

Délai d'appel

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Décision de destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72

Procès-verbal, rôle, résolution et autre ordonnance du conseil

- Jugement final en cassation, 408 par. 2

Règlement du conseil

- Jugement final en cassation, 408 par. 2

Délégation de gestion

Territoires du domaine de l'État, 29.14 al. 2(4), 29.18

Délégation de pouvoirs

Adjudication des contrats, 477.2

Autorisation des dépenses, 477.2

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM

- Délégation d'exécution, 29.9.2

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Engagement d'un salarié, 73.2

- Pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin, 73.2

- Formation d'un comité de sélection, 573.1.0.13

Liste des contrats conclus par le comité exécutif au nom de la municipalité, 477.3

Pouvoir du gouvernement, 29.1

DEMANDE EN CASSATION

Règlement sur la gestion contractuelle,
573.3.1.2

Subdélégation, 29.12.2

Vérificateur *ad hoc*, 109 al. 5

Vérificateur externe, 108.6

Demande en cassation

Appel, 408

Procès-verbal, rôle, résolution et ordonnance
du conseil, 14.1 al. 1(1), 352

Règlement du conseil, 397-408

Démolition

Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(3)

Dentiste

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de
services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Dépens

Règlement du conseil

- Cassation, 397, 405

Dépense

Voir **Autorisation des dépenses ; Compte
des revenus et dépenses ; État des revenus
et dépenses ; Remboursement des dépenses**

Déposition

Interdiction d'être contraint de faire une dépo-
sition ayant trait à un renseignement
obtenu dans l'exercice de ses fonctions

- Ombudsman de la municipalité, 573.19
- Vérificateur général, 107.16

Design

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de
services, 573.3.0.2

Désignation

Pouvoir du ministre, 116.1

Destitution

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Décision du Tribunal administratif du tra-
vail, 72.2

- Dispositions applicables, 72.1, 73, 468.51
- Plainte au Tribunal administratif du travail,
72

- Signification, 72

- Vote des membres du conseil, 71

Ombudsman de la municipalité, 573.15

Vérificateur général

- Vote des membres du conseil, 71

Détournement de fonds

Vérification spéciale des comptes, 109

Développement commercial

Voir **Société de développement commercial**

Directeur du cabinet

Voir **Personnel de cabinet**

Directeur du service de police, 114.1(1), (6)

Directeur général

Absence, 112 al. 3

Administration, 114

Charge vacante, 112 al. 3

Dispositions applicables, 114.1.1

Fonctionnaire principal de la municipalité, 113

Fonctions, 114.1

Incapacité d'agir, 112 al. 3

Nomination, 112 al. 1

Pouvoir de suspension, 113

Refus d'agir, 112 al. 3

Remplacement, 112 al. 3 et 4

Responsabilité, 113, 114

Rôle, 113

Titulaire occupant à la fois un poste de fon-
ctionnaire ou d'employé, 112 al. 2

Traitement, 112 al. 1

Directeur général adjoint

Fonctions exercées par un fonctionnaire,
112 al. 3 et 4

Nomination, 112 al. 3 et 4

Disposition des territoires du domaine de l'État

Voir **Territoire du domaine de l'État**

District

Interprétation, 6(2)

Document de la municipalité

Bulletin d'information municipale, 346.1

Consultation, 93

Copie et extrait

– Force probante, 92, 104, 114.3

Garde, 87

Obligation de livrer, 79, 80

Refus de livrer, 81

Vérification, 108.2, 108.2.1

Document du comité exécutif

Voir **Comité exécutif**

Document du conseil

Correction, 92.1

Publication, 353

Remise des pièces probantes, 354

Service d'abonnement par la poste

– Règlement du conseil, 353.1(1)

Document du conseil d'arrondissement

Voir **Conseil d'arrondissement**

Domaine artistique ou culturel

Adjudication des contrats de fourniture de biens meubles ou de services reliés à ce domaine

– Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(4)

Domaine de l'État

Voir **Domaine public ; Ressources hydrauliques, minérales, énergétiques, forestières et fauniques ; Territoire du domaine de l'État**

Domaine des communications

Adjudication des contrats de services

– Fournisseur de services en situation de monopole

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(8)

Voir aussi **Télécommunication**

Domaine public

Occupation du domaine public de la municipalité, 29.19-29.22

- Autorisation découlant de l'application du règlement, 29.19
- Catégories de cas, 29.19
- Enlèvement d'une construction ou d'une installation, 29.20
- Paiement d'un prix, 29.19(2)
 - Perception du prix, 29.22
 - Prix garanti par une hypothèque légale, 29.22
- Pouvoir de réglementation de la municipalité, 29.19
- Préjudice résultant de l'occupation, 29.21
 - Indemnité, 29.21
 - Responsabilité, 29.21

Domicile

Avis public, 347

Avis spécial

– Notification, 338, 343

Interprétation, 6 al. 2

Domages

Règlement du conseil

– Cassation, 406

Voir aussi **Assurance de dommages ; Domages-intérêts ; Domages sérieux aux biens**

Domages-intérêts

Détention ou refus de livrer les choses appartenant au conseil de la municipalité, 81

Refus ou négligence d'accomplir un acte, 14

Domages sérieux aux biens

Activité ou usage non autorisé

- Accès interdit aux lieux publics, 348.1
- Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation, 348.3(1)

Donation

Budget de la municipalité de 100 000 habitants ou plus

- Modification pour tenir compte des sommes provenant d'un don, 474.3.1

Drapeau du Québec

Séance du conseil, 318.1

Droit de retrait

Poursuite en recouvrement de taxes, 509
al. 3

Droit sur les mutations immobilières

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1
al. 2(2)

- E -

Eau potable

Voir Alimentation en eau potable

Eau usée

Voir Gestion des eaux usées ; Traitement des eaux usées

Éditeur officiel du Québec, 3

Effet de commerce

Paieement refusé, 478.1
Signature, 100.1

Effet négociable

Signature, 100.1

Effet non réclamé

Vente à l'encan, 461

Égout

Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations

– Dispositions non applicables, 573.3
al. 1(7)

Électricité

Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations

– Dispositions non applicables, 573.3
al. 1(7)

Adjudication des contrats de services

- Fournisseur de services en situation de monopole
 - Dispositions non applicables, 573.3
al. 1(8)

Empêchement d'agir

Directeur général, 112 al. 3

Maire, 56

Président du comité exécutif, 70.3

Vérificateur général, 107.4

Emphytéose, 70.8f)

Employé de la municipalité

Voir Fonctionnaire ou employé de la municipalité

Emprise d'une voie ferrée

Voir Voie ferrée

Emprunt, 70.8c), 543-568

Fonds de roulement, 468.45.9, 569 par. 1a.1)

Obligations, 549

- Contenu, 550
- Coupons, 551
- Émission par billets ou autre titre, 549
- Forme, 549
- Garantie, 552
- Sceau ou signature, 549
- Transfert, 549
- Vente sur soumissions, 554
 - Choix du prêteur, 555.2
 - Délégation de pouvoirs, 555.1
 - Dépôt des soumissions, 555
 - Ouverture de soumissions par le ministre, 555

Pouvoir d'emprunter de la municipalité, 543

Remboursement, 553, 561, 561.1

Société de développement commercial,
458.25.1, 458.26

Voir aussi Règlement d'emprunt

Énergie

Réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique

- Crédit alloué au budget de la municipalité pour les dépenses de fonctionnement, 107.5

Enlèvement de conduites ou d'installations

Adjudication des contrats d'exécution de travaux

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)

Enquête

Affaire soumise au conseil ou à ses commissions, 69

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72

Vérificateur général

- Devoir de faire enquête sur toute matière relevant de sa compétence, 107.12

Enseigne

Voir Affichage

Entente

Acquisition, administration, exploitation et disposition des territoires du domaine de l'État, 29.13-29.18

Délégation de compétence

- Entente entre des régies intermunicipales, 468.52.1
- Entente entre une régie intermunicipale et une municipalité, 468.52

Fourniture de services

- Entente entre des régies intermunicipales, 468.52.1
- Entente entre une régie intermunicipale et une municipalité, 468.52
- Exécution hors territoire, 29.12
- Objet, 29.12

Jumelage des municipalités

- Pouvoir de réglementation du conseil, 471.1

Pouvoir général de taxation

- Entente de perception et de recouvrement, 500.5

Redevance municipale

- Entente de perception et de recouvrement, 500.10

Voir aussi Entente avec le gouvernement ; Entente avec un conseil de bande ; Entente intermunicipale

Entente avec le gouvernement

Fourniture de services, 29.12

Objet, 29.1.1

Pouvoir de la municipalité et de tout ministre ou organisme du gouvernement, 29.1.1

Prédominance, 29.1.4

Regroupement, 29.1.3

Entente avec un conseil de bande

Application, 29.10

Approbation par le gouvernement, 29.10.1

Effet du décret du gouvernement, 29.10.1

Objet, 29.10, 29.10.1

Rétroactivité, 29.10.1

Entente intermunicipale

Adhésion, 469.1

Alimentation en eau potable

- Pouvoir de la régie intermunicipale, 468.32
- Application, 468.9

Comité intermunicipal, 468.8

Conciliation, 468.53

Contenu, 468.3

Contribution financière, 468.4

Délégation de compétence, 468.7-468.9

Dépense en immobilisations, 468.5

Fourniture de services, 468.7(1), 468.8

Gestion des eaux usées

- Pouvoir de la régie intermunicipale, 468.32
- Installation aéroportuaire

- Aménagement ou exploitation

- Pouvoir de la régie intermunicipale, 468.32

Mode de fonctionnement, 468.7

Pouvoir de la municipalité, 468

ENTRAVE

Renouvellement

- Médiation en cas de désaccord, 469.2, 469.3
- Reconduction par le ministre pour service essentiel, 469.4

Répartition des coûts, 468.6

Sentence arbitrale de la Commission, 469

Service d'un fonctionnaire, 468 al. 2

Union entre plusieurs municipalités, 572.1

Voir aussi **Régie intermunicipale**

Entrave

Séance du conseil, 332

Entreprise

Voir **Autorité des marchés financiers ; Établissement d'entreprise ; Exploitation d'une entreprise ; Registraire des entreprises**

Entreprise de télécommunication

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Entreprise de transport, de distribution ou de vente

Gaz, eau ou électricité

- Union avec une municipalité
 - Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie

Avis spécial

- Notification, 338

Entretien

Voir **Contrat d'entretien ; Travaux d'entretien**

Équipement culturel, récréatif ou communautaire

Voir **Activité culturelle, récréative ou communautaire ; Culture, sport, loisir et parc**

Équipement spécialisé

Adjudication des contrats d'entretien

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(9)

Erreur

Acte municipal

- Désignation d'une municipalité, 10

Rapport financier

- Correction, 105.2.1

Escompte

Taxe acquittée avant échéance, 481 al. 5

Établissement d'enseignement

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1)

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

Établissement d'entreprise

Avis spécial

- Notification, 338, 343

Locataire, 6(10)

Occupant

- Taxe spéciale, 487.3

Établissement public

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1)

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes**

État

Propriété non sujette à expropriation, 571(1)

Voir aussi **Domaine public ; Mandataire de l'État ; Territoire du domaine de l'État**

État comparatif

Dépôt par le trésorier lors de la dernière séance du conseil, 105.4

État des revenus et dépenses

Dépôt au conseil, 105.4

Réserve financière, 468.45.4, 569.4

Voir aussi **Compte des revenus et dépenses ; État comparatif**

État financier

Personne morale ayant reçu une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$

– Vérification, 107.9

Vérification, 107.9, 108.2, 108.2.1

– Rapport du vérificateur externe, 108.2, 108.2.1

Voir aussi **État comparatif ; État des revenus et dépenses**

Éthique et déontologie des membres du conseil

Restriction au droit de vote

– Conseil municipal, 328

– Régie intermunicipale, 468.21

Évaluation de rendement

Demande de soumissions publique, 573 par. 2.0.1

Évaluation uniformisée

Interprétation, 6(13)

Évêché

Propriété non sujette à expropriation, 571(4)

Exemption de taxes

Règlement d'emprunt, 547.3

Résolution du conseil, 542

Exercice des droits hypothécaires

Créance prioritaire de la municipalité

– Dénonciation et inscription au registre, 482.3

Exercice illégal de la charge, 67

Voir aussi **Inhabilité**

Expert

Expert dont l'ombudsman de la municipalité retient les services

– Déposition sous contrainte interdite, 573.19

– Injonction interdite, 573.20

– Production sous contrainte d'un document interdite, 573.19

– Recours interdit, 573.20

Expert dont le vérificateur général retient les services

– Déposition sous contrainte interdite, 107.16

– Injonction interdite, 107.16

– Production sous contrainte d'un document interdite, 107.16

– Recours interdit, 107.16

Exploitation d'une entreprise

Personne physique assimilée à une entreprise, 573.3.3.3

Propriété non sujette à expropriation, 571(5)

Exploitation des territoires du domaine de l'État

Voir **Territoire du domaine de l'État**

Expropriation

Avis spécial, 572

Droit non affecté, 570 al. 2

Pouvoir de la régie intermunicipale, 468.32

Pouvoir du conseil, 570

Propriété non sujette à expropriation, 571

Expulsion

Assurance de dommages

– Membre de la personne morale, 465.3(7), 465.15

Séance du conseil, 332

- F -

Fabrique

Propriété non sujette à expropriation, 571(3)

Fac-similé

Voir **Signature**

Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)

Adjudication des contrats de fourniture de services, 573.3 al. 1(2.2) et al. 3(2)

Assurance collective

- Participation d'une municipalité à un contrat au bénéfice de ses fonctionnaires et employés ou des membres du conseil, 464 al. 1(10.1)

Assurance de responsabilité

- Participation d'une municipalité à un contrat au bénéfice de ses fonctionnaires et employés ou des membres du conseil, 464 al. 1(10.1)

Cautionnement d'une coopérative de solidarité par la municipalité, 28 par. 3

Entente avec une municipalité, 29.9.1, 29.9.2

Fichier de fournisseurs

Adjudication des contrats, 573.3.0.1

Fiducie

Propriété tenue en fiducie pour l'usage de l'État

- Propriété non sujette à expropriation, 571(1)

Finance municipale

Année financière de la municipalité, 479

Autorisation des dépenses, 477.1

- Délégation de pouvoirs, 477.2

Budget de la municipalité, 474, 474.2, 474.3

Budget supplémentaire, 474.4-474.7

Chèque ou ordre de paiement remis à la municipalité

- Paiement refusé, 478.1

Fonds général, 476-476.4

- Remboursement au moyen d'une taxe spéciale ou d'une compensation, 476.1-476.4

Perception des revenus, 478

Pouvoir de réglementation du conseil, 477

- Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires, 477

Voir aussi **Programme des immobilisations**

Fonctionnaire du ministère

Rapport financier, 105.2

Fonctionnaire ou employé

Régie intermunicipale, 468.27

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

Absence, 80

Acte ou procédure devant être exécuté par plus de deux fonctionnaires ou employés, 78

Adjudication des contrats

- Acte illégal, 573.3.4
- Délégation de pouvoirs, 477.2
- Divulgateur interdite, 573 par. 3.1, 573.3.4

Aide accordée par la municipalité

- Renseignements, rapports et explications à fournir au vérificateur général, 107.10

Assurance collective

- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(10)

Assurance de responsabilité

- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(10)

Autorisation des dépenses

- Délégation de pouvoirs, 477.2

Avis spécial

- Notification, 338

Bénéfices sociaux

- Pouvoir de réglementation du conseil, 465

Cessation d'exercer la charge

- Obligation, 79

Décès, 80

Délégation de pouvoirs

- Adjudication des contrats, 477.2
- Autorisation des dépenses, 477.2
- Formation d'un comité de sélection, 573.1.0.13

Déposition ou information sous serment, 13

Désignation d'une municipalité dans un acte municipal

- Erreur ou insuffisance, 10

Destitution, 71-73

Détournement de fonds, 109

Directeur général, 112 al. 2

Directeur général adjoint, 112 al. 3 et 4

Dispositions générales applicables, 71-84

Engagement

- Crédits, 73.2
- Délégation de pouvoirs, 73.2

- Liste des personnes engagées (dépôt lors d'une séance du conseil), 73.2
 - Pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin, 73.2
 - Fonctions, 77
 - Exercice dans le cadre des attributions du conseil d'un arrondissement
 - Réputé être un fonctionnaire ou employé de cet arrondissement, 73.3
 - Fonds de pension, 464 al. 1(8)
 - Honoraires, 84
 - Infraction et peine, 101
 - Inhabilité, 14.1 al. 1(2), 107.3(4), 116
 - Inobservation de formalités, 11
 - Interprétation, 6(12)
 - Majorité, 78
 - Nomination, 71
 - Perception des revenus, 478
 - Permis pour vente de boissons, 77
 - Personnel de cabinet
 - Cessation d'être membre du personnel
 - Vérification d'aptitudes, 114.9
 - Classement, 114.7
 - Avis de classement (droit de retour), 114.8
 - Présomption, 114.10
 - Statut, 114.7
 - Prêt des deniers de la municipalité, 101(2)
 - Programme de départ assisté, 569 par. 2
 - Quittance sans paiement, 101(1)
 - Rachat des jours de maladie
 - Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(11)
 - Rapport, 82
 - Reddition de compte, 82, 83
 - Réduction du traitement, 71-73
 - Refus de livrer les choses appartenant au conseil, 81
 - Régime de retraite
 - Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(8)
 - Reliquataire, 109
 - Remise des pièces probantes, 354
 - Signature
 - Fac-similé ou autre équivalent, 352.1
 - Surveillance, 52
 - Suspension, 113 al. 3
 - Suspension sans traitement, 52, 71-73.1
 - Taxe
 - Mention de subrogation, 497 al. 3
 - Vérificateur externe
 - Inhabilité, 108.5(2)
 - Visite des maisons
 - Pouvoir de réglementation du conseil, 411
- Voir aussi* **Directeur général ; Greffier ; Responsable de l'accès aux documents ; Secrétaire-trésorier ; Trésorier ; Vérificateur ad hoc ; Vérificateur externe ; Vérificateur général**
- Fonds de pension**
- Fonctionnaire ou employé de la municipalité
- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(8)
- Fonds de roulement**, 468.45.7-468.45.15, 569-569.0.5
- Abolition, 468.45.7, 569 par. 4.1 et 5c)
- Application, 468.45.7, 569 par. 1
- Augmentation du montant, 468.45.7, 569 par. 1
- Compensation, 569.0.2-569.0.4
- Constitution, 468.45.7, 569 par. 1 et 5a)
- Dépense en immobilisations, 468.45.9, 569 par. 2, 569.0.2
- Quote-part des municipalités, 468.45.11-468.45.15
- Emprunt, 468.45.9, 569 par. 1 a.1)
- Inhabilité, 468.45.8, 569 par. 5
- Intérêts et somme compensatoire, 468.45.7, 468.45.12, 569 par. 4, 569.0.3
- Montant, 468.45.7, 569 par. 1, 1.1 et 5a)
- Placement, 468.45.7, 569 par. 3 et 5b)
- Programme de départ assisté, 468.45.9, 569 par. 2
- Régie intermunicipale, 468.45.7-468.45.15
- Règlement, 468.45.7, 569 par. 1
- Règlement d'emprunt, 468.45.7, 468.45.11, 569 par. 1, 569.0.2-569.0.5
- Règlement du conseil, 569 par. 1
- Remboursement, 468.45.10, 569 par. 1, 569.0.1
- Réserve financière, 569.5

FONDS DE SOUTIEN

Taxe spéciale, 569 par. 1b), 569.0.2-569.0.4

Terme, 468.45.7

Versement du capital, 569.0.4

– Calcul de la part, 569.0.4

Fonds de soutien

Territoire du domaine de l'État

– Opération de mise en valeur, 29.18

Fonds de stabilisation, 464 al. 1(8)

Fonds général, 468.14.1, 468.45.7, 476-476.4, 569 par. 1a) et 4.1

Fonds public

Fonction du directeur général, 114.1(8)

Force majeure, 573.2

Force probante

Livres et registres de la municipalité

– Copie et extrait, 92, 104, 114.3

Régie intermunicipale

– Procès-verbal des assemblées, 468.30

Règlement du conseil

– Copie certifiée, 368

Fournisseur

Voir **Contrat d'approvisionnement ; Contrat de services ; Fichier de fournisseurs ; Fourniture de services**

Fourniture d'assurance

Voir **Contrat d'assurance**

Fourniture de matériel ou de matériaux

Voir **Contrat d'approvisionnement**

Fourniture de services

Entente, 29.12

Voir aussi **Contrat de services**

Fourniture de services professionnels

Voir **Contrat de services professionnels**

FQM

Voir **Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)**

Frais

Protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice des fonctions municipales

– Frais de défense ou de représentation, 604.6, 604.7

Vérification spéciale des comptes, 109 al. 3, 4 et 6

Frais d'administration

Chèque ou ordre de paiement

– Paiement refusé, 478.1

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.18

Franchise, 70.8e)

- G -

Garantie

Pouvoir de réglementation du conseil, 470

Garderie

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(3)

Gatineau (Ville)

Dispositions non applicables, 57.1, 114.1.1

Gaz

Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations

– Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)

Adjudication des contrats de services

– Fournisseur de services en situation de monopole

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(8)

Gazette officielle du Québec

Décret d'abrogation des dispositions de la charte de la municipalité

– Résumé sommaire de la requête, 3

Redevance municipale

- Décision du gouvernement d'interdire le prélèvement ou d'imposer des restrictions, 500.11

Régie intermunicipale

- Avis d'une demande de dissolution, 468.49
- Avis de délivrance du décret de constitution ou sa modification, 468.11
- Avis de dissolution ou du maintien, 468.49

Vente sur soumissions, 554

Gestion des contrats

Voir **Adjudication des contrats**

Gestion des eaux usées**Entente intermunicipale**

- Dépense en immobilisations, 468.5 al. 2

Régie intermunicipale

- Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32

Voir aussi **Traitement des eaux usées**

Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Directeur général, 113 al. 2

Vérificateur général, 107.6

Gestion des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques, forestières et fauniques

Voir **Ressources hydrauliques, minérales, énergétiques, forestières et fauniques**

Gouvernement

Décret d'abrogation des dispositions de la charte de la municipalité, 3

Délégation de pouvoirs, 29.1

Entente avec un conseil de bande

- Approbation, 29.10.1

Propriété occupée par le gouvernement fédéral ou le gouvernement du Québec

- Propriété non sujette à expropriation, 571(2)

Règlement du conseil

- Effet de l'approbation, 358

– Modification

- Approbation, 365 al. 2

Voir aussi **Décret ; Entente avec le gouvernement ; Ministre ; Subvention gouvernementale**

Greffier

Acte du conseil, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement

- Correction, 92.1

Assistant, 96

Bureau, 86

Certificat de prestation de serment, 12

Charge vacante, 96

Comité exécutif

- Secrétaire, 70.6

Copie d'un avis

- Attestation, 336

Désignation, 85

Dessaisissement, 88

Garde des règlements municipaux, 359 par. 2

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité

- Avis d'identité de l'acquéreur ou du locataire, 29

Livres et registres

- Certification, 92

- Garde, 87

Notification au bureau du conseil, 355

Rapport du vérificateur externe

- Transmission au ministre, 105.2, 108.2, 468.51

- Exception, 105.2

Rapport du vérificateur général

- Transmission au ministre, 105.2, 468.51

Rapport financier

- Avis public du dépôt, 105.1

- Transmission au ministre, 105.2, 468.51

Règlement du conseil

- Avis de publication, 362

- Copie certifiée, 368

- Correction, 92.1

- Enregistrement dans le livre des règlements, 359

- Présentation au maire, 53

- Signature, 357

- Signature du certificat d’approbation, 357
- Soumission au conseil pour reconsidération, 53

Résolution du conseil

- Correction, 92.1
- Présentation au maire, 53
- Soumission au conseil pour reconsidération, 53

Responsabilité, 85, 87

Séance du conseil

- Avis d’ajournement, 327
- Avis de changement, 318
- Avis de la date (jour ou heure du début) non prévue au calendrier, 320
- Avis du contenu du calendrier, 320
- Devoir d’assister, 90
- Procès-verbal, 90, 333
- Procès-verbal de correction, 92.1
- Registre des questions écrites, 322

Séance extraordinaire du conseil

- Avis de convocation, 323, 324

Voir aussi **Secrétaire-trésorier**

Grevé de substitution, 6(8)

- H -

Habitation

Voir **Immeuble d’habitation**

Honoraires

- Rapport financier, 105.2
- Tarif, 84
- Taxe spéciale, 487 al. 5

Huissier

- Avis spécial
- Notification, 338

Hull (Ville)

Voir **Gatineau (Ville)**

Hypothèque légale, 482.1, 482.2, 497

- I -

Immeuble

Imposable situé dans le secteur d’une municipalité ayant cessé d’exister lors d’un regroupement

- Taxe spéciale, 487.2

Imposable situé sur le territoire de la municipalité

- Taxe spéciale, 487.1

Transfert

- Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(2)

Voir aussi **Immeuble d’habitation ; Immeuble public**

Immeuble à des fins de réserve foncière

Voir **Réserve foncière**

Immeuble d’habitation

Pouvoir de la municipalité, 29.4

Immeuble exempt de taxe foncière

Voir **Exemption de taxes**

Immeuble public

Interdiction d’accès, 348.1-348.8

Immunité

Ombudsman de la municipalité, 573.20
Vérificateur général, 107.16

Impartialité, 52

Incapacité d’agir

Voir **Empêchement d’agir**

Incessibilité

Pension de retraite, 66

Indemnisation

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Appel d’une décision de destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72 al. 3

Voir aussi **Domages-intérêts**

Infirmier

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Infraction et peine

Adjudication des contrats

- Communication avec un membre d'un comité de sélection dans le but de l'influencer, 573.3.3.4
- Dispositions réglementaires dont la violation constitue une infraction, 573.3.1.1 al. 1(3), 573.3.1.1.1, 573.3.3.6
- Poursuite pénale, 573.3.3.6

Prêt des deniers de la municipalité, 101(2)

Quittance sans paiement, 101(1)

Règlement du conseil, 369

Voir aussi **Amende** ; **Dommages-intérêts** ; **Injonction** ; **Poursuite pénale**

Ingénieur

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services, 573.3.0.2

- Règles applicables, 573.3.0.1

Inhabilité

Adjudication ou passation de contrats sans respecter les règles, 573.3.4

Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 116, 573.3.4

Fonds de roulement, 468.45.8, 569 par. 5

Membre du conseil de la municipalité, 14.1 al. 1(2), 107.3 al. 1(4), 573.3.4

Organisme supramunicipal, 14.1 al. 1(2)

Pourvoi en contrôle judiciaire, 14.1 al. 1(2)

Vérificateur externe, 108.5

Vérificateur général, 107.4

Voir aussi **Exercice illégal de la charge**

Injonction

Ombudsman de la municipalité

- Recours interdit, 573.20

Vérificateur général

- Recours interdit, 107.16

Inobservation des formalités

Irrecevabilité d'action, défense ou exception, 11

Insaisissabilité

Pension de retraite, 66

Insigne, 79-81**Inspecteur général des institutions financières**

Voir **Autorité des marchés financiers** ; **Registraire des entreprises**

Inspection

Conseil de la municipalité

- Pouvoir de réglementation, 411

Inspection des aliments

Entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 29.2, 29.2.1

Inspection des bâtiments

Pouvoir de réglementation du conseil, 411

Installation aéroportuaire

Régie intermunicipale

- Aménagement ou exploitation
 - Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32

Institution de dépôts autorisée

Deniers de la municipalité, 99

Institution religieuse, charitable ou d'éducation

Propriété non sujette à expropriation, 571(3)

Interdiction de démolition

Voir **Démolition**

Intérêt pécuniaire particulier

Voir **Conflit d'intérêts**

Internet

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

- Liste de contrats, 465.10.1, 468.51, 477.5, 477.6

Interprétation

Assemblage, 573.1.0.4.1
Bien canadien, 573.1.0.4.1
Charte, 6(1)
Conseiller désigné, 114.5
Contrat d'approvisionnement, 573
Contrat de construction, 573
Contrat de services, 573
Contribuable, 6(7)
District, 6(2)
Domicile, 6 al. 2
Évaluation uniformisée, 6(13)
Fonctionnaire de la municipalité, 6(12)
Jour suivant, 6(6)
Locataire, 6(10)
Membre du conseil de la municipalité, 6(4)
Municipalité, 465.1 al. 2
Occupant, 6(9)
Ombudsman, 573.14
Organisme mandataire, 604.6
Organisme supramunicipal, 14.1 al. 2
Propriétaire, 6(8)
Séance, 6(5)
Service de l'eau, 569.7
Territoire du domaine de l'État, 29.15
Tribunal, 604.6

Interprétation de la loi, 6

Allégation ou expression inutile, 9

- J -

Jour juridique

Voir Jour ouvrable

Jour ouvrable

Avis spécial
– Notification, 342

Jour suivant

Interprétation, 6(6)

Journal

Adjudication des contrats
– Demande de soumissions publique,
573 par. 1, 573.3.1

Avis public

– Publication, 345
Budget de la municipalité
– Publication, 474.3
Programme des immobilisations
– Publication, 474.3
Règlement du conseil
– Publication, 363

Juge

Fonctionnaire ou employé de la municipalité
– Inhabilité, 116 al. 1(3)

Juge de la Cour d'appel

Voir Cour d'appel

Juge de la Cour du Québec

Voir Cour du Québec

Juge de paix

Prestation de serment, 509 al. 2
– Certificat, 12

Jugement

Exécution du jugement rendu en faveur de la
municipalité, 510.1
Règlement du conseil
– Demande en cassation, 404, 405

Jugement interlocutoire

Règlement du conseil
– Demande en cassation, 408 par. 1

Jugement par défaut

Poursuite en recouvrement de taxes, 509
al. 2
– Exécution du jugement, 510.1

Jumelage des municipalités

Pouvoir de réglementation du conseil, 471.1

- L -

Laval (Ville)

Année financière de la municipalité
– Disposition non applicable, 479 al. 2

Budget de la municipalité

- Disposition applicable, 474 par. 4
- Dispositions non applicables, 57.1, 114.1.1
- Rôle de perception des taxes
- Disposition non applicable, 503 al. 3

Lettre recommandée

Voir **Courrier recommandé**

Lettres patentes

Voir **Charte ; Constitution par lettres patentes**

Licence

- Perception des revenus, 478
- Procédé mis au point par la municipalité
- Cession à titre gratuit, 28 par. 1.1
- Prêt à usage, 28 par. 1.1

Lieu d'affaires

Voir **Établissement d'entreprise**

Lieutenant-gouverneur

Demande de renseignements sur l'exécution de la loi municipale, 55

Liquidation

- Assurance de dommages
- Personne morale, 465.10, 465.15, 465.16

Liste des contrats

Voir **Contrat avec la municipalité**

Livraison de courrier ou de messagerie

Voir **Entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie**

Livre des comptes, 100 par. 1

- Consultation, 102
- Preuve, 104

Livre des délibérations

- Séance du conseil
- Mention d'ajournement, 327

Livre des règlements

Règlement du conseil, 359

Livres et registres

- Consultation, 93
- Copie et extrait
- Force probante, 92, 104, 114.3
- Garde, 87
- Obligation de livrer, 79, 80
- Refus de livrer, 81
- Régie intermunicipale, 468.31
- Séance du conseil
- Procès-verbal, 333
- Voir aussi* **Livre des comptes ; Livre des délibérations ; Livre des règlements ; Livres, états et autres documents ; Tenue de livres**

Livres, états et autres documents

- Accès par le vérificateur externe, 108.4.1
- Mise à la disposition du vérificateur externe par le vérificateur général, 108.4.2
- Renseignements et explications nécessaires à l'exécution du mandat du vérificateur externe, 108.4.1

Locataire

- Interprétation, 6(10)
- Taxe municipale
- Personne responsable, 498

Location

- Acquisition ou construction d'un bien aux fins de le louer
- Interdiction, 28 par. 1.0.2, 468.32.2
- Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(1)
- Pouvoir de la municipalité, 29, 29.4 al. 2(1)
- Territoire du domaine de l'État, 29.14 al. 2(2), 29.18

Logiciel

- Adjudication des contrats
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(6)

Loi publique

Règlement du conseil, 367

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ,

c. A-2.1), 107.6.1, 114.2, 465.9.2, 572.1, 573 par. 3.1, 573.1.0.13, 573.3, 573.19

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.Q. 2010, c. 3), 29.13, 29.14 al. 2(5), 29.14.2, 29.18

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), 71, 500.6

Loi sur les assureurs (RLRQ, c. A-32.1), 464, 465.10, 465.13, 465.17

Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), 573.3.0.0.2, 573.3.1.3, 573.3.1.5, 573.3.1.6

Loi sur le cannabis (L.C 2018, ch. 16), 500.1 al. 2(10.1)

Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

Allégations ou expressions inutiles, 9

Application, 1

Incorporation de quelques articles dans une charte

– Exclusion, 5

Interprétation, 6

Taxe basée sur la dimension d'un immeuble

– Non-application, 7.1

Loi sur la Commission municipale (RLRQ, c. C-35), 105.2, 107.7, 107.13, 108.2, 108.2.0.1, 108.4, 109, 468.51, 469.2

Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), 458.14 al. 2, 458.16 al. 2, 458.17.2, 458.18

Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), 28 par. 3, 29.14.1, 29.18, 71, 346.1, 465.1, 468.51, 571(5)

Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1), 29.9.2, 477.6, 573 par. 1, 573.3.2, 573.3.3.2, 573.3.3.3

Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec (S.C. 1984, ch. 18), 29.10

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), 468.46, 468.51, 476 par. 3, 547.2, 548, 549

Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1), 573.3.1.2.1

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1), 29.10.1 al. 2(2)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), 56, 105.4, 116 al. 1(8) et 3, 328, 458.7, 468.21, 468.39, 468.45.8, 557, 561.1, 561.2, 568, 569, 573, 573.3.4, 604.6, 604.12

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, c. E-9.1), 500.2 al. 1(3)

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. D-15.1.0.1), 604.7

Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), 6(13), 105, 108.2, 108.2.1, 352, 458.1, 458.32, 468.45.2, 468.47.1, 474.3, 479, 485, 487.1-487.3, 496 al. 2, 500.2, 500.11, 504, 505, 509 al. 4, 544 al. 2(2), 547, 547.1, 569.2

Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2013, c. 23), 29 al. 1(2)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (RLRQ, c. I-0.1), 468.45 al. 2

Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, c. I-2), 500.1 al. 2(9)

Loi sur les Indiens (L.R.C. (1985), ch. I-5), 29.10, 29.10.1

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (RLRQ, c. I-8.1), 500.1 al. 2(8)

Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (RLRQ, c. I-13.2.2), 99

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), 556.1, 570

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (RLRQ, c. I-15), 28, 572.1

Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, c. I-17), 500.2 al. 1(2)

Loi sur la liquidation des compagnies (RLRQ, c. L-4), 465.15

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, c. M-22.1), 468.51

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30), 29.12

Loi sur le ministère des Relations internationales (RLRQ, c. M-25.1.1), 29.12, 500.2 al. 1(3)

Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, c. M-25.2), 29.13

Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9), 1e)

Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, c. P-9.1), 77, 348.3

Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), 72

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1), 458.16 al. 1(1), 465.6

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), 489(1)

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, c. R-9.3), 14.1 al. 2, 99, 464 al. 1(8), (10), 465.1

Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R-15.1), 464 al. 1(8), 465 al. 2, 556

Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le

Tribunal administratif du travail (L.Q. 2015, c. 15), 72.1

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), 29 al. 1(3), 500.2 al. 1(6)

Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2), 29 al. 1(1), 500.2 al. 1(4), (5), 572.1

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, c. S-5), 29 al. 1(1), 29.9.2, 572.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (RLRQ, c. S-29.02), 464

Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), 488

Loi sur les sociétés par actions (L.Q. 2009, c. 52), 465.3, 465.6, 465.9.1

Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, c. T-0.1), 500.1

Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, c. T-1), 500.1 al. 2(10)

Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, c. T-8.1), 29.13, 29.14 al. 2(5), 29.14.2

Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), 468.26

Loi sur le transfert de valeurs mobilières et l'obtention de titres intermédiés (RLRQ, c. T-11.002), 549

Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011), 573.3.1.2 al. 3(2)

Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), 573.1.3, 573.3

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, c. U-1), 29 al. 1(1.1)

Loisir, activité physique, sport et plein air
Voir **Activité culturelle, récréative ou communautaire ; Culture, sport, loisir et parc**

- M -

Magasin

Locataire, 6(10)

Magistrat

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

– Inhabilité, 116 al. 1(3)

Maire

Absence ou incapacité d'agir, 56

– Incapacité provisoire, 56

Approbation des règlements, 53

Charge vacante, 57

Circulaire ou communication du ministre, 54

Comité exécutif

– Président, 70.2

Commission du conseil

– Droit de vote, 70 par. 1

Droit de surveillance et de contrôle, 52

Effet négociable

– Signature, 100.1

Exercice illégal de la charge, 67

Impartialité, 52

Membre du conseil de la municipalité, 6(4)

Pension de retraite, 66

Personnel de cabinet

– Crédit suffisant au budget, 114.11

• Droit à la totalité des sommes, 114.12

• Partage des sommes, 114.12

– Nomination, 114.4

Pouvoirs, 52

Prestation de serment, 509 al. 2

– Certificat, 12

Rapport du vérificateur externe

– Rapport aux citoyens des faits saillants, 105.2.2

Rapport financier

– Rapport aux citoyens des faits saillants, 105.2.2

Règlement du conseil

– Signature du certificat d'approbation, 357 al. 3

Renseignements, 55

Séance du conseil

– Absence, 328

– Droit de vote, 328

– Maintien de l'ordre, 332

– Présidence, 328

– Quorum, 321

– Rapport aux citoyens des faits saillants (rapport financier et rapport du vérificateur externe), 105.2.2

– Réponse orale ou écrite, 322

– Signature du procès-verbal, 333

Séance du conseil d'arrondissement

– Égalité des voix, 328

Séance extraordinaire du conseil

– Pouvoir de convoquer, 323

– Refus de convoquer, 324

Suspension d'employés, 52

Taxe

– Mandat de saisie et de vente pour défaut de paiement, 506

Maire suppléant, 53, 56, 57, 328

Maison

Voir **Visite des maisons**

Maison mobile

Voir **Parc de maisons mobiles**

Mandataire de l'État

Société de développement commercial

– Dispositions applicables, 458.44

Matières résiduelles

Adjudication des contrats de services

– Services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles, 573.3 al. 1(2.1)

Médecin

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Médecin vétérinaire

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Médiation

Entente intermunicipale

- Renouvellement, 469.2, 469.3

Membre du conseil d'agglomération de Montréal

Voir Montréal (Agglomération)

Membre du conseil d'arrondissement

Inhabilité, 107.3(1), 108.5(1)

Ombudsman de la municipalité

- Interdiction d'agir à ce titre ou d'être membre d'un organisme créé pour agir à ce titre, 573.16 al. 1(1)

Membre du conseil de la municipalité

Adjudication des contrats

- Autorisation sans respecter les règles, 573.3.4
- Divulgence interdite, 573 par. 3.1, 573.3.4

Approbation des règlements, 53

Assurance collective, 464 al. 1(10), (10.1)

Assurance de responsabilité, 464 al. 1(10), (10.1)

Conflit d'intérêts, 328

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement (vote requis), 71

Inhabilité, 14.1 al. 1(2), 107.3 al. 1(1), (4), 108.5(1), 116 al. 1(8)

Interprétation, 6(4)

Manquement à une règle d'éthique ou de déontologie, 328

Ombudsman de la municipalité

- Interdiction d'agir à ce titre ou d'être membre d'un organisme créé pour agir à ce titre, 573.16 al. 1(1)

Pension de retraite, 66

Protection contre certaines pertes financières, 604.6-604.13

Régime de retraite

- Autorisation à participer aux assurances collectives, 464 al. 1(10)

Séance du conseil

- Ajournement, 327

- Droit de vote, 328

Séance extraordinaire du conseil

- Demande, 324

- Ordre du jour, 325

- Renonciation écrite à l'avis de convocation, 325

Serment

- Déposition ou information, 13

Vérificateur général

- Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement (vote requis), 71

Voir aussi Conseiller de la municipalité ; Maire

Membre du personnel de cabinet

Voir Personnel de cabinet

Messagerie

Voir Entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie

Meuble perdu ou oublié

Vente à l'encan, 461

Ministre

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité, 116 al. 1(2)

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

1^h, 6(13), 29.10.1, 108, 468.11, 468.37-468.39, 468.53, 469.1, 477.2, 556, 561.1, 562, 564, 565, 567, 572, 573 par. 7, 573.3.1, 592

Achat d'immeubles par la municipalité

- Approbation du contrat, 541 par. 2

Adjudication des contrats

- Compensation financière, 573.1.0.5

- Assurance de dommages
- Personne morale, 465.1, 465.5, 465.6
- Budget de la municipalité
- Document à annexer, 474 par. 2
- Cautionnement par la municipalité
- Approbation requise, 28 par. 3
 - Autorisation préalable, 28 par. 3
- Circulaire ou communication, 54
- Contrat public (inadmissibilité)
- Ministre responsable, 573.3.3.2, 573.3.3.3
- Demande de renseignements sur l'exécution de la loi municipale, 55
- Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM
- Règles d'adjudication des contrats non applicables, 29.9.2
- Entente intermunicipale
- Constitution d'une régie intermunicipale
 - Approbation, 468.1
 - Rapport de médiation et entente de renouvellement, 469.3
 - Reconduction pour service essentiel, 469.4
- Fonctionnaire ou employé de la municipalité
- Inhabilité, 116 al. 1(1)
- Liste des contrats sur Internet, 477.5
- Placement des deniers de la municipalité
- Formes d'investissement, 99 al. 4
- Pouvoir de nomination, 116.1
- Première séance du conseil
- Endroit, 318
- Rapport financier
- Préparation par un fonctionnaire, 105.2, 468.51
- Redevance municipale
- Copie vidimée du règlement transmise au ministre, 500.7
- Régie intermunicipale
- Approbation de l'entente intermunicipale, 468.11
 - Décret de constitution, 468.11
 - Décret de dissolution, 468.49
 - Dissolution, 468.48
 - Maintien et prolongation de l'entente intermunicipale, 468.49
- Quote-part des municipalités (règlement de la régie soumis à l'approbation des personnes habiles à voter), 468.14.4, 468.14.5, 468.45.14, 468.45.15
- Règlement du conseil
- Effet de l'approbation, 358
 - Modification de l'approbation, 365
- Règlement sur la gestion contractuelle
- Copie certifiée conforme au ministre, 573.3.1.2
- Tenue de livres
- Prescription et approbation de la forme, 100 par. 3
- Vérification de document par le vérificateur externe, 108.2, 108.2.1
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
- Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2
- Ministre de la Cybersécurité et du Numérique**
- Accord intergouvernemental de libéralisation des marchés
- Contrat conclu par la municipalité avec le ministre
 - Dispositions non applicables, 573.3.2
- Adjudication des contrats
- Bien ou service obtenu auprès ou par l'entremise du ministre, 573.3.2
 - Contrat avec un fournisseur ou prestataire de services infonuagiques, 573.3.2
- Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM
- Délégation d'exécution, 29.9.2
- Subdélégation, 29.12.2
- Ministre des Finances**, 468.14.2, 468.45.12, 476.2, 548, 554, 555, 563.1, 569.0.3
- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune**
- Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État
- Placement des deniers, 29.14.1, 29.18

Ministre du Revenu

Dépôt des deniers, 548

Mise à la poste

Voir Poste

Montréal (Agglomération)

Comité de vérification, 107.17

– Avis et informations, 107.17

Montréal (Ville)

Conseil d'arrondissement

– Égalité des voix, 328

Personnel de cabinet

– Crédit suffisant au budget d'un arrondissement, 114.11

– Pouvoir de nomination du maire de tout arrondissement de la Ville, 114.4

Moyen technologique

Séance extraordinaire du conseil

– Avis de convocation, 323 al. 2

Municipalité

Achat d'immeubles, 540, 541

Achat d'immeubles vendus pour taxes, 536-539

Acquisition des biens, 29

– Aux fins de les louer, 28 par. 1.0.2

Aliénation des biens à titre onéreux, 28 par. 1.0.1

– Avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$, 28 par. 1.0.1

Année financière, 479

Approvisionnement, 29.5 al. 1(1), 29.6, 29.7, 29.9.1, 29.9.2, 29.12

Archives, 85

Assurance de dommages, 465.1-465.17

Budget, 114.1, 474, 474.2, 474.3

Budget supplémentaire, 474.4-474.7

Bureau, 85, 87

Cautionnement, 28 par. 3

Compte des revenus et dépenses, 105.3

Comptes et affaires

– Vérification, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13, 108.2.0.1, 108.2.0.2, 108.2.1, 108.4, 109

Construction d'un bien

– Aux fins de le louer, 28 par. 1.0.2

Contrat d'assurance, 29.5 al. 1(2), 29.6, 29.7, 29.9.1, 29.9.2

Crédit engagé pour conclure un contrat

– Obligation pour le cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier un bâtiment ou une infrastructure à des fins municipales, 29.3

Délégation de pouvoirs, 29.1, 29.6, 29.9.2

Désignation dans un acte municipal

– Erreur ou insuffisance, 10

Dispositions applicables, 57.1, 70.10, 73, 114.1.1, 473 par. 5, 479 al. 2, 481 al. 6, 503 al. 3, 573.4

Droits et licences afférents aux procédés mis au point par la municipalité

– Cession à titre gratuit ou prêt à usage, 28 par. 1.1

Entente avec des conseils de bande, 29.10, 29.10.1

Entente avec l'Union des municipalités du Québec et/ou la FQM, 29.9.1, 29.9.2

Entente avec le gouvernement, 29.1.1-29.1.4

État comparatif, 105.4

État financier

– Rapport du vérificateur externe, 108.2, 108.2.1

Exécution de travaux, 29.9.1, 29.9.2

Fonctionnaire principal, 113 al. 1

Fonds général, 468.14.1, 468.45.7, 476, 569 par. 1a) et 4.1

– Remboursement au moyen d'une taxe spéciale ou d'une compensation, 476.1-476.4

Fourniture des biens meubles ou services, 29.9.1, 29.9.2, 29.12

Gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières, 113 al. 2

Immeuble d'habitation, 29.4

Inspection des aliments, 29.2, 29.2.1

Intérêt sur les taxes

– Disposition applicable, 481 al. 6

Jumelage des municipalités, 471.1

Liste de contrats sur Internet, 465.10.1, 468.51, 477.5, 477.6

Municipalité de 100 000 habitants ou plus

- Devoirs du vérificateur externe, 108.2.1
- Exigence d'avoir un vérificateur général, 107.1
- Fac-similé ou autre équivalent, 352.1
- Modification du budget pour tenir compte des sommes provenant d'un don ou d'une subvention, 474.3.1
- Nomination du vérificateur externe, 108
- Personnel de cabinet, 114.4-114.12
- Remboursement du fonds de roulement (règlement imposant une taxe spéciale ou une compensation), 569.0.5
- Remboursement du fonds général (règlement imposant une taxe spéciale ou une compensation), 476.4

Municipalité issue d'un regroupement

- Financement des dépenses par des revenus provenant exclusivement de l'ensemble du secteur
 - Taxe spéciale, 487.2

Occupation de son domaine public, 29.19-29.22

Pouvoir, 28-29.12.2

Programme des immobilisations, 473 par. 5

Protection contre certaines pertes financières, 604.6-604.13

Régie intermunicipale, 468.50

Régime ou caisse de retraite d'un comité de retraite

- Vérification, 107.11

Règlement sur la gestion contractuelle, 29.9.1, 464 al. 1(10.1), 477.5, 573.3.1.2

Réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie

- Création, 569.7

Réserve foncière, 29.4

Rôle de perception des taxes

- Disposition applicable, 503 al. 3

Sceau, 28 par. 1

Serment, 13

Site Internet, 477.5, 477.6

Subdélégation, 29.12.2

Territoire du domaine de l'État

- Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition, 29.13-29.18

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Adjudication des contrats ; Avis ; Comité exécutif ; Conseil ; Conseiller de la municipalité ; Contrat avec la municipalité ; Document de la municipalité ; Entente intermunicipale ; Finance municipale ; Fonctionnaire ou employé de la municipalité ; Membre du conseil de la municipalité ; Municipalité locale ; Municipalité régionale de comté ; Ombudsman de la municipalité ; Ordonnance de la municipalité ; Plainte contre la municipalité ; Réclamation contre la municipalité ; Recours civil contre la municipalité ; Règlement de la municipalité ; Résolution de la municipalité ; Responsabilité municipale ; Subvention municipale ; Taxe ; Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes ; Vérificateur général**

Municipalité de cité ou de ville

Application de la Loi, 1

Municipalité locale

Application de la Loi, 1e), f)

Municipalité de 10 000 habitants ou plus, mais de moins de 100 000 habitants

- Nomination des vérificateurs externes, 108
- Vérification de l'optimisation des ressources, 108.2.0.1

Municipalité de moins de 100 000 habitants

- Vérification des documents par le vérificateur externe, 108.2

Municipalité régionale de comté

Aliénation d'un immeuble en faveur de la MRC, 29.4

Fonds, 29.14.1, 29.18

Liste des contrats sur Internet, 477.6

- N -

Nomination

Personnel de cabinet, 114.4

- Normes et barèmes, 114.6

Pouvoir du ministre, 116.1

Normes et barèmes

Personnel de cabinet

- Crédit suffisant au budget pour pourvoir aux dépenses, 114.11
- Recrutement, nomination et rémunération, 114.6

Notaire

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Prestation de serment, 509 al. 2

- Certificat, 12

Notification

Bureau du conseil, 355

Copie d'un avis

- Attestation, 336

Original d'un avis

- Certificat, 337

Séance extraordinaire du conseil

- Avis de convocation, 323

Nullité

Acte municipal

- Erreur ou insuffisance de la désignation d'une municipalité, 10

- Inobservation de formalités, 11

- O -

Obligation d'information

Diffusion de certaines informations, 573.20.1

Fonction du directeur général, 114.1(1)

Nom du nouveau vérificateur externe,
108 al. 2

Obligations

Approbation, 53

Occupant

Établissement d'entreprise

- Taxe spéciale, 487.3

Taxe municipale

- Personne responsable, 498

Occupation

Domaine public de la municipalité,
29.19-29.22

Territoire du domaine de l'État

- Restriction, 29.16

Ombudsman de la municipalité

Conflit d'intérêts, 573.16

Exercice de ses fonctions

- Document contenant un renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions (droit d'accès interdit), 573.19

- Droit d'obtenir les renseignements nécessaires, 573.17

- Immunité, 573.20

- Rapport annuel, 573.18

- Renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions (déposition ou production d'un document sous contrainte interdite), 571.19

Expert dont il retient les services, 573.19

- Déposition sous contrainte interdite, 573.19

- Injonction interdite, 573.20

- Production sous contrainte d'un document interdite, 573.19

- Recours interdit, 573.20

Interprétation, 573.14

Membres du personnel, 573.19

- Déposition sous contrainte interdite, 573.19

- Immunité, 573.20

- Production sous contrainte d'un document interdite, 573.19

- Recours interdit, 573.20

Non-contraignabilité, 573.19

Omission ou acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions

- Immunité, 573.20

Organisme

- Abolition, 573.15

- Création, 573.15

- Déposition sous contrainte interdite contre les membres, 573.19

- Destitution des membres, 573.15

- Droits, pouvoirs et obligations de l'organisme et de ses membres, 573.15
- Durée du mandat, 573.15
- Immunité des membres, 573.20
- Injonction interdite contre les membres, 573.20
- Interdiction d'être membre, 573.16
- Nomination des membres, 573.15
- Production sous contrainte d'un document interdite, 573.19
- Recours interdit, 573.20

Personne

- Déposition sous contrainte interdite, 573.19
- Destitution, 573.15
- Droits, pouvoirs et obligations, 573.15
- Durée du mandat, 573.15
- Immunité, 573.20
- Injonction interdite, 573.20
- Interdiction d'agir à titre d'ombudsman, 573.16
- Nomination, 573.15
- Production sous contrainte d'un document interdite, 573.19
- Recours interdit, 573.20

Rapport

- Divulgence d'intérêts, 573.16

Rapport annuel, 573.18

- Action civile prohibée, 573.18
- Objet, 573.18

Renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions

- Déposition ou production d'un document sous contrainte interdite, 573.19

Résolution, 573.15

Restrictions, 573.16

Ordonnance de la municipalité

Séance du conseil, 350

Ordonnance du comité exécutif

Voir Comité exécutif

Ordonnance du conseil

Correction, 92.1

Demande en cassation, 14.1 al. 1(1), 352

- Appel, 408 par. 2

Ordonnance du conseil d'arrondissement

Voir Conseil d'arrondissement

Organisme

Comptes et affaires

- Vérification, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13, 108.2.0.1, 108.2.0.2, 108.4, 109

Règles de passation et gestion des contrats, 573.3.5

Voir aussi Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Organisme à but non lucratif

Adjudication des contrats d'assurance, d'approvisionnement ou de services, 573.3 al. 1(2.1), (2.3), (2.4)

- Règles applicables, 573.3.5

Cautionnement par la municipalité, 28 par. 3

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Organisme d'indemnisation, 465.17

Organisme d'initiative industrielle, commerciale ou touristique

Cautionnement par la municipalité, 28 par. 3

Organisme de placement collectif, 99

Organisme gouvernemental, 29.1.1

Organisme public

Adjudication des contrats d'assurance, d'approvisionnement ou de services, 573.3 al. 1(2)

Assurance de dommages

- Personne morale, 465.9.2

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Organisme sans but lucratif

Voir Organisme à but non lucratif

Organisme supramunicipal

Assurance de dommages

- Demande commune de constituer une personne morale, 465.1 al. 2

Inhabilité, 14.1 al. 1(2)

Interprétation, 14.1 al. 2

Titres émis ou garantis

- Achat par le trésorier, 99 al. 2

Ouvrage*Voir* **Construction****- P -****Paielement des dépenses***Voir* **Remboursement des dépenses****Parc**

Adjudication des contrats d'exploitation

- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.5-573.1.0.12

Voir aussi **Culture, sport, loisir et parc****Parc de maisons mobiles**

Union avec une municipalité

- Types de contrat, 572.1

Voir aussi **Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes****Particulier**Vérificateur *ad hoc*, 109 al. 5

Vérificateur externe, 108.6

Passation et gestion des contrats*Voir* **Adjudication des contrats****Pénalité***Voir* **Infraction et peine****Pension de retraite**

Règlement du conseil, 66

Voir aussi **Régime de retraite****Permis**

Recouvrement des taxes, 492

Vente de boissons, 77

Visite des maisons

- Vérification des renseignements nécessaires à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, 411(1)

Voir aussi **Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés****Personne**

Aide accordée par la municipalité

- Vérification des comptes ou documents par le vérificateur général, 107.10

Personne inhabile à exercer une charge*Voir* **Inhabilité****Personne morale**

Comptes et affaires

- Vérification, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13, 108.2.0.1, 108.2.0.2, 108.4, 109

Régime ou caisse de retraite d'un comité de retraite

- Vérification, 107.11

Société de développement commercial, 458.17

Subvention annuelle d'au moins 100 000 \$ accordée par la municipalité

- Vérification des états financiers, 107.9

Voir aussi **Assurance de dommages****Personne morale de droit public**

Subdélégation, 29.12.2

Personnel de cabinet, 114.4-114.12

Classement, 114.7

- Avis (droit de retour), 114.8

Crédit suffisant au budget pour pourvoir aux dépenses, 114.11

- Crédits pour des dépenses de fonctionnement reliées à l'exploitation d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique, 114.11

- Maximum, 114.11

- Montants ou pourcentages différents selon les catégories de municipalité et d'arrondissement, 114.11

- Partage des sommes, 114.12

- Totalité des sommes au maire, 114.12

PHARMACIEN

Nomination, 114.4

- Normes et barèmes, 114.6
- Pouvoir du maire de tout arrondissement de la Ville de Montréal, 114.4
- Pouvoir du maire ou de tout conseiller désigné de toute municipalité de 100 000 habitants ou plus, 114.4
- Restriction, 114.4

Normes et barèmes

- Crédit suffisant au budget, 114.11
- Recrutement, nomination et rémunération, 114.6

Présomption, 114.10

Sens de l'expression « conseiller désigné », 114.5

Statut, 114.7

Vérification d'aptitudes, 114.9

Pharmacien

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services

- Règles applicables, 573.3.0.1

Piste cyclable

Voir Voie piétonnière ou cyclable

Place d'affaires

Voir Établissement d'entreprise

Placement des deniers

Assurance de dommages

- Personne morale, 465.10, 465.11

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.14.1, 29.18

Fonds de roulement, 468.45.7, 569 par. 3 et 5b)

Réserve financière, 569.6

- Services de l'eau et de la voirie, 569.10

Rôle du trésorier, 99

Plainte

Voir Adjudication des contrats

Plainte contre la municipalité

Examen par le directeur général, 114.1(3)

Observations du directeur général au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(5)

Voir aussi Réclamation contre la municipalité ; Recours civil contre la municipalité

Plan et devis, 556, 573.3

Plein air

Voir Activité culturelle, récréative ou communautaire ; Culture, sport, loisir et parc

Politique d'acquisition responsable, 573.3.1.2.1

Publication, 573.3.1.2.1

Politique de gestion contractuelle

Voir Règlement sur la gestion contractuelle

Pompier volontaire

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité (disposition inapplicable), 116 al. 3

Possesseur

Taxe municipale

- Personne responsable, 498

Poste

Avis spécial

- Notification, 340

Séance extraordinaire du conseil

- Avis de convocation, 323 al. 2

Taxe

- Demande de paiement, 504

Poste recommandée

Voir Courrier recommandé

Poursuite

Déclaration d'inhabilité, 468.45.8, 569 par. 5

Interdiction de poursuivre

- Omission ou acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions
 - Ombudsman de la municipalité, 573.20
 - Vérificateur général, 107.16

Poursuite civile

Recouvrement des droits ou taxes sous forme de permis, 492

Recouvrement des taxes, 509, 510

Poursuite pénale, 573.3.3.6, 576-577.1

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.14.1

Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2, 29.2.1

Pourvoi en contrôle judiciaire

Inhabilité, 14.1 al. 1(2)

Pourvoi interdit, 107.16, 108, 573.20

Pouvoir délégué

Voir **Délégation de pouvoirs**

Pouvoir général de taxation

Voir **Taxe**

Préjudice

Refus ou négligence d'accomplir un acte, 14

Préjudice réel

Inobservation de formalités, 11

Premier répondant

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité (disposition inapplicable), 116 al. 3

Presbytère

Propriété non sujette à expropriation, 571(4)

Prescription

Action, droit ou réclamation contre le trésorier, 105.5

Arrérages de taxes municipales, 484

Règlement du conseil

- Cassation, 407

Territoire du domaine de l'État

- Restriction, 29.16

Présomption

Budget de la municipalité, 474 par. 3

Personnel de cabinet, 114.10

Prêt

Deniers de la municipalité

- Infraction et peine, 101(2)

Prêt à usage

Droits et licences afférents aux procédés mis au point par la municipalité, 28 par. 1.1

Preuve

Voir **Force probante**

Procédure

Séance du conseil

- Période de questions, 322

Procès-verbal du comité exécutif

Voir **Comité exécutif**

Procès-verbal du conseil

Accès, 333

Approbation, 333

Cassation, 14.1 al. 1(1), 352

- Appel, 408 par. 2

Copie remplaçant lecture, 333 al. 2

Correction, 92.1

Rôle du greffier, 90, 333

Séance du conseil, 333

Service d'abonnement par la poste

- Règlement du conseil, 353.1(1)

Signature, 333

Procès-verbal du conseil d'arrondissement

Voir **Conseil d'arrondissement**

Procureur général

Demande en cassation

- Procès-verbal, rôle, résolution ou autre ordonnance du comité exécutif, 14.1 al. 1(1)

- Procès-verbal, rôle, résolution ou autre ordonnance du conseil, 14.1 al. 1(1)

Inhabilité

- Pourvoi en contrôle judiciaire, 14.1 al. 1(2)

Règlement du conseil, 14.1 al. 1(1)

Production de document

- Interdiction d'être contraint de produire un document contenant un renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions
- Ombudsman de la municipalité, 573.19
 - Vérificateur général, 107.16

Progiciel

- Adjudication des contrats
- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(6)

Programme d'immobilisations

Voir Programme des immobilisations

Programme de départ assisté

Fonds de roulement, 468.45.9, 569 par. 2

Programme des immobilisations

- Adoption
- Résolution du conseil, 473 par. 1
- Application, 473 par. 5
- Avis public, 474.2
- Contenu, 473 par. 2
- Délibérations du conseil, 474.2
- Dispositions applicables, 473 par. 4
- Distribution, 474.3
- Document explicatif, 474.3
- Plan pluri-annuel de dépenses, 473 par. 5
- Préparation par le directeur général, 114.1(2)
- Publication, 474.3
- Régie intermunicipale, 468.51.1
- Société de transport, 473 par. 6
- Soumission au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(5)
- Voir aussi Finance municipale*

Projet de règlement, 70.8a)

- Étude par le directeur général, 114.1(4)
- Modification, 356
- Observations du directeur général au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(5)
- Présentation, 356
- Remplacement, 356

Promulgation

Règlement du conseil, 367

Propriétaire

- Interprétation, 6(8)
- Taxe municipale
- Personne responsable, 498

Propriétaire d'un parc de maisons mobiles

Voir Parc de maisons mobiles

Propriétaire de terrain

- Domicile en dehors du territoire de la municipalité
- Avis public, 347
 - Avis spécial
 - Nomination d'un agent, 339
 - Notification à l'agent, 340
 - Notification par la poste, 340
 - Sans agent ni adresse, 341

Propriété appartenant à l'État

Voir État

Propriété immobilière

- Visite et examen
- Pouvoir de réglementation du conseil, 411(1)

Propriété mobilière

- Visite et examen
- Pouvoir de réglementation du conseil, 411(1)

Protection contre certaines pertes

financières liées à l'exercice des fonctions municipales, 604.6-604.13

Publication

- Copie d'un avis
- Attestation, 336
- Liste des contrats sur Internet, 465.10.1, 468.51, 477.5, 477.6
- Modalités de publication des avis publics municipaux, 345.1-345.4
- Adoption par règlement, 345.1
 - Défaut de respecter le délai prescrit (règlement pris par le ministre), 345.4
 - Délai prescrit pour adopter un règlement, 345.3

- Diffusion d'information complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances, 345.3
 - Modification du règlement (abrogation interdite), 345.2
 - Normes différentes (groupe de municipalités), 345.3
 - Normes minimales, 345.3
 - Préséance du mode de publication, 345.1
 - Publication sur Internet, 345.1
 - Types d'avis (modalités différentes), 345.1
- Original d'un avis
- Certificat, 337
- Règlement du conseil
- Avis, 359 par. 1, 362
 - Journal, 363
- Voir aussi Avis ; Gazette officielle du Québec ; Journal*

- Q -

Québec (Ville)

- Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2
- Programme des immobilisations
- Disposition applicable, 473 par. 5

Quittance sans paiement

Infraction et peine, 101(1)

Quorum

- Comité exécutif, 70.5
- Régie intermunicipale, 468.19
- Séance du conseil, 321
- Défaut, 327

- R -

Rachat des immeubles vendus pour taxes

- Acte notarié, 532
- Effet de l'enregistrement, 532 al. 2
- Bail notarié, 535
- Délai, 531
- Retrait par le propriétaire ou ses représentants légaux, 531

- Retrait par un tiers, 533
- Privilège, 534
- Terrain vague, 531

Rachat des jours de maladie

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité
- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(11)

Rapport

Adjudication des contrats

- Système de pondération et d'évaluation des offres, 573.1.0.12

Comité exécutif, 70.8e) à g)

Commission du conseil, 70 par. 1

- Ratification ou adoption par le conseil, 70 par. 1

Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 82

- Suspension, 52, 113 al. 3

Ombudsman de la municipalité

- Action civile interdite en raison de la transmission du rapport, 573.18
- Divulgence d'intérêts, 573.16
- Objet, 573.18
- Transmission annuelle, 573.18

Rapport de conciliation

Entente intermunicipale, 468.53

Rapport du vérificateur externe

Bien-fondé des politiques et des objectifs

- Remise en cause, 108.2.2

Contenu, 108.2, 108.2.1

Municipalité de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants, 108.2.0.1

Municipalité de 100 000 habitants ou plus, 108.2.1

Rapport aux citoyens des faits saillants, 105.2.2

Rapport sur la vérification d'une personne morale ou d'un organisme, 108.2.0.1, 108.2.2, 108.3

Rapport sur la vérification de l'optimisation des ressources, 108, 108.2.0.1, 108.3

Transmission, 105.2, 108.3, 468.51

- Exception, 105.2

Rapport du vérificateur général

Contenu, 107.13-107.15

Copie, 107.13

Devoir du vérificateur général, 107.12

Extrait ou résumé

– Publication

- Action civile interdite, 107.16

Publication

– Action civile interdite, 107.16

Rapport financier, 105.2

Transmission, 105.2, 107.13, 468.51

Rapport financier

Attestation de véracité, 105

Contenu, 105

Correction, 105.2.1

Dépôt, 105.1, 105.2.1

– Avis public, 105.1, 105.2.1

Documents et renseignements, 105, 105.2, 105.2.1

Préparation par le fonctionnaire, 105.2

Préparation par le trésorier, 105

Rapport aux citoyens des faits saillants, 105.2.2

Transmission, 105.2, 105.2.1, 468.51

Recensement

Pouvoir de réglementation du conseil, 472

Réclamation contre la municipalité

Examen par le directeur général, 114.1(3)

Observations du directeur général au conseil, au comité exécutif ou à une commission, 114.1(5)

Réclamation contre le trésorier

– Prescription, 105.5

Voir aussi **Plainte contre la municipalité**

Recours

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État, 29.14.2

Recours civil contre la municipalité

Accident sur trottoirs, rues ou chemins, 585 par. 7

Avis de réclamation, 585 par. 1 et 2

Défaut d'avis, 585 par. 4

Délai, 585 par. 3

Exécution des jugements rendus contre la municipalité, 588, 591-604

– Délai, 590

Moyen de non-recevabilité ou dilatoire, 585 par. 4

Obstruction dans les rues, 587

Prescription, 585 par. 5, 586

Procédure, 585-590

Recours en garantie, 585 par. 6

Refoulement d'égout, 585 par. 8

Signification, 589

Subrogation, 588 al. 2

Voirie

– Exonération de responsabilité, 604.1-604.4

Voir aussi **Responsabilité municipale**

Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés

Accès interdit aux lieux publics

– Amende, 348.8

– Contestation devant la Cour du Québec, 348.2

- Décision du tribunal, 348.2

- Délai, 348.2

- Instruction de la requête, 348.2

- Matière jugée d'urgence, 348.2

- Procédure, 348.2

- Règles applicables à la procédure ordinaire, 348.2

– Contravention, 348.8

– Décision motivée du conseil, 348.1 al. 2

– Levée de l'interdiction, 348.1 al. 3

– Motifs, 348.1 al. 1

– Notification, 348.1 al. 2

– Ordonnance du conseil, 348.4, 348.8

– Ordonnance du tribunal, 348.6

– Période, 348.1 al. 1

Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation

– Accès interdit aux lieux publics, 348.4, 348.6, 348.8

– Amende, 348.8

- Contravention, 348.8
- Décision du tribunal, 348.6
- Ordonnance du tribunal, 348.6
- Récidive, 348.8
- Requête à la Cour du Québec, 348.3
 - Instruction, 348.3
 - Matière jugée d'urgence, 348.3
 - Règles applicables à la procédure ordinaire, 348.3
 - Restriction, 348.3
- Suspension de l'activité ou de l'usage, 348.4, 348.8
- Tranquillité publique, 348.3(2)
 - Éléments à considérer, 348.5

Recours extraordinaire

Voir Pourvoi en contrôle judiciaire

Reddition de compte

- Fonctionnaire ou employé de la municipalité, 82
- Poursuite par le conseil de la municipalité, 83
- Trésorier, 105.3

Redevance municipale

- Buts, 500.6
- Certificat d'autorisation ou d'occupation, 500.6
- Conflit ou double-emploi avec une autre redevance, 500.11
- Contenu du règlement, 500.7
- Copie du règlement, 500.7
- Critère d'établissement, 500.9
- Critère de variation du montant de la redevance, 500.9
- Décision d'exiger une redevance par règlement, 500.7
- Dépôt en banque des deniers, 99 al. 1
- Entente de perception et de recouvrement, 500.10
- Exclusion du droit au versement d'une somme déterminée, 500.11
- Exigibilité, 500.8
- Frais de recouvrement, 500.7
- Frais pour provision insuffisante, 500.7
- Interdiction, 500.11

Permis de construction ou de lotissement, 500.6

Personnes non visées, 500.11

Placement des deniers, 99 al. 2

Restrictions, 500.11

Versement des revenus produits par la redevance, 500.6

Voir aussi Arrérages de taxes

Réduction du traitement

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Décision du Tribunal administratif du travail, 72.2
 - Dispositions applicables, 72.1, 73, 468.51
 - Plainte au Tribunal administratif du travail, 72
 - Signification, 72
 - Vote des membres du conseil, 71
- Vérificateur général
- Vote des membres du conseil, 71

Refoulement des eaux d'égout

Recours civil contre la municipalité, 585 par. 8

Voir aussi Égout

Refus d'agir

Directeur général, 112 al. 3

Refus ou négligence d'accomplir un acte

Dommmages-intérêts, 14

Refus ou négligence de comparaître

Enquête, 69

Régie de l'énergie

Voir Commission municipale du Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux, 348.3

Régie intermunicipale, 468.7(3)

Acquisition des biens, 468.32

- Aux fins de les louer, 468.32.2
- De gré à gré, 468.32
- Par expropriation, 468.32

Administration, 468.16

RÉGIE INTERMUNICIPALE

- Aliénation des biens à titre onéreux, 468.32.1
 - Avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$, 468.32.1
- Alimentation en eau potable
 - Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32
- Allocation des dépenses, 468.26
- Archives, 468.31
- Billet, obligations ou autres titres d'emprunt, 468.37, 468.40-468.42, 468.44
- Budget
 - Adoption, 468.34
 - Conciliation, 468.34
 - Entrée en vigueur, 468.35
 - Transmission, 468.34
- Budget supplémentaire, 468.36
 - Transmission, 468.36
- Chèque, 468.43, 468.44
- Composition, 468.12 al. 2
- Conflit d'intérêts, 468.21
- Conseil d'administration, 468.12
 - Assemblée publique, 468.17
 - Composition, 468.16
 - Décision, 468.20
 - Démission d'un membre, 468.24
 - Perte de la qualité de membre, 468.20
 - Président, 468.17
 - Quorum, 468.19
 - Réunion, 468.28
 - Vacance, 468.25
- Constitution
 - Décret, 468.11, 469.1 al. 6
 - Entente intermunicipale, 468.1, 468.10, 468.11
- Construction d'un bien
 - Aux fins de le louer, 468.32.2
- Consultation des registres et documents, 468.31
- Contribution financière
 - Paiement, 468.46, 468.47
- Corporation, 468.12
- Déficit, 468.45 al. 1
- Délégation de compétence
 - Entente avec une municipalité, 468.52
 - Entente avec une régie intermunicipale, 468.52.1
- Dépenses, 468.33 al. 2
- Dispositions applicables, 468.26
- Dissolution, 468.48
 - Avis, 468.49
 - Décret, 468.49
- Entente intermunicipale
 - Fin, 468.48
 - Pouvoir de la régie, 468.32
 - Prolongation, 468.49
- Exercice financier, 468.33
- Fonction, 468.13
- Fonction continuée, 468.48
- Fonctionnaire ou employé, 468.27
- Fonds de roulement, 468.45.7-468.45.15
 - Emprunt, 468.45.9
 - Inhabilité, 468.45.8
 - Quote-part des municipalités, 468.45.11-468.45.15
 - Règlement, 468.45.7
 - Règlement d'emprunt, 468.45.7, 468.45.11
 - Remboursement, 468.45.10
- Fourniture de services
 - Entente avec une municipalité, 468.52
 - Entente avec une régie intermunicipale, 468.52.1
- Gestion des eaux usées
 - Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32
- Installation aéroportuaire
 - Acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles, 468.32
- Juridiction, 468.15
- Liste des contrats sur Internet
 - Publication d'un avis, 468.51
- Manquement à une règle d'éthique ou de déontologie, 468.21
- Municipalité, 468.50
- Passation et gestion des contrats, 468.51
- Pouvoirs, 468.32
- Pouvoirs généraux, 468.12
- Président, 468.17
- Procès-verbal des assemblées, 468.30
- Programme des immobilisations, 468.51.1

- Quote-part des municipalités, 468.14.1
- Application, 468.14.1
- Fonds de roulement, 468.45.11-468.45.15
- Mode de répartition des dépenses, 468.14.2
- Règlement de la régie, 468.14.1
 - Approbation, 468.14.3-468.14.5
 - Avis d'adoption, 468.14.4
 - Avis du ministre, 468.14.5
 - Contenu, 468.14.1
 - Copie vidimée, 468.14.3, 468.14.4
 - Personnes habiles à voter, 468.14.4, 468.14.5
 - Publication, 468.14.4

Régie interne, 468.29

Règlement d'emprunt, 468.37

- Approbation, 468.38 al. 4, 468.39
- Avis public, 468.38
- Copie certifiée, 468.39
- Fonds de roulement, 468.45.7
- Refus, 468.38 al. 4
- Renseignement utile, 468.39
- Réputé approuvé, 468.38 al. 4
- Scrutin référendaire, 468.39

Rémunération, 468.26

Réserve financière, 468.45.1-468.45.6

Responsable de l'accès aux documents, 468.31 al. 2

Revenus, 468.14

Sceau, 468.32 al. 1(1)

Secrétaire, 468.18

Secrétaire-trésorier, 468.18 al. 2

Surplus, 468.45 al. 2

Trésorier, 468.18

Vote, 468.21

Voir aussi **Entente intermunicipale**

Régime de retraite

Assurance collective

- Autorisation à participer de toute personne ayant été membre du conseil, 464 al. 1(10)

Comité de retraite de la municipalité ou d'une personne morale

- Vérification par le vérificateur général, 107.11

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Pouvoir de réglementation du conseil, 464 al. 1(8)

- Règlement d'emprunt, 556

Voir aussi **Pension de retraite**

Registraire des entreprises

Assurance de dommages

- Personne morale
 - Transmission d'un avis de liquidation par l'Autorité des marchés financiers, 465.15

Société de développement commercial, 458.16, 458.17.2, 458.18, 458.19, 458.21, 458.40

Registre des documents

Voir **Livres et registres**

Registre des entreprises, 465.15

Registre foncier, 482.3

Règlement d'emprunt

Application, 567 par. 1

Approbation, 556, 556.1

Approbation préalable, 563.1

Assurance de dommages

- Contribution des municipalités, 465.14

Cautionnement par la municipalité, 28 par. 3

Contenu, 544

Copie certifiée, 562

Déficit actuariel, 556

Dépense en immobilisations

- Montant et terme maximal de l'emprunt, 544 al. 2 et 3

- Objet, 544 al. 2

Dispositions applicables, 566

Émission successive de titres, 547.2

Emprunt insuffisant, 488.1, 488.2

Emprunt temporaire, 567 par. 2

Fonds d'amortissement, 547

- Emploi, 548

- Exemption du paiement de la compensation, 547.1, 547.3

- Taxe spéciale, 547

- Exemption, 547.1, 547.3

- Modification ou remplacement, 565
- Fonds de roulement, 468.45.7, 569 par. 1
- Quote-part des municipalités, 468.45.11
 - Taxe spéciale ou compensation, 569.0.2-569.0.5
- Fonds de stabilisation, 464 al. 1(8)
- Membre du conseil de la municipalité
- Inhabilité, 568
- Modification, 564
- Municipalité de 100 000 habitants ou plus
- Montant et terme maximal de l'emprunt, 544 al. 2(1)
 - Objet, 544 al. 2(1)
- Régie intermunicipale, 468.37-468.39, 468.51
- Régime de retraite, 556
- Remboursement d'un emprunt, 561.1-561.3
- À la charge de toutes les municipalités sur le territoire desquelles la régie intermunicipale a compétence, 468.51
 - Montant total des emprunts décrétés par la municipalité, 544 al. 2(2) et 3
 - Taxe sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité (sur la base de l'évaluation municipale), 544 al. 2(2), 569 par. 1
- Renflouement, 544.1
- Scrutin référendaire, 557, 561.2
- Subvention, 556, 567 par. 3
- Voir aussi* **Emprunt**

Règlement de la municipalité

- Cassation, 14.1 al. 1(1)
- Commission ou comité du conseil
- Présence de personnes n'étant pas membres du conseil
 - Règles de remboursement des dépenses, 70.0.1
 - Rémunération, 70.0.1
- Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(4)
- Fonction du directeur général, 114.1(8)
- Garde, 359 par. 2
- Livre, 359 par. 1
- Séance du conseil, 350
- Territoire domaine de l'État, 29.14 al. 2(5)
- Voir aussi* **Projet de règlement**

Règlement de la régie intermunicipale

Voir **Régie intermunicipale**

Règlement du comité exécutif

Voir **Comité exécutif**

Règlement du conseil

Abrogation

- Approbation, 365 al. 1
 - Nouveau règlement, 366
 - Restriction, 365 al. 2
- Administration des finances de la municipalité, 477
- Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires, 477

Adoption, 356, 357, 368

Amende, 369

Amendement

- Approbation, 365 al. 1
- Nouveau règlement, 366
- Restriction, 365 al. 2

Annulation, 404, 408

Approbation, 53, 357 al. 2

- Abrogation, 365
- Amendement, 365
- Application, 357 al. 2
- Approbation partielle, 358 al. 2
- Certificat, 357 al. 3
- Effet, 358
- Mention dans l'avis de publication, 362 al. 2

– Règlement issu de la refonte

- Exemption, 365.1

Assurance collective, 464 al. 1(10)

Assurance de responsabilité, 464 al. 1(10)

Autorisation

– Règlement issu de la refonte

- Exemption, 365.1

Autorisation des dépenses, 477.1

Avis de motion, 356

Bénéfices sociaux, 465

Cassation

- Allégué de la requête, 399
- Appel, 408

- Cautionnement, 401
 - Copie du règlement, 399
 - Dépens, 397, 405
 - Dommages, 406
 - Effet, 404 par. 2, 406
 - Jugement, 404 par. 1
 - Jugement interlocutoire, 408 par. 1
 - Matière jugée d'urgence, 403
 - Personne intéressée, 397
 - Prescription, 407
 - Règles applicables à la procédure ordinaire, 397
 - Réponse à la requête, 402
 - Requête, 397
 - Signification de la requête, 400
 - Changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, 356
 - Comité exécutif
 - Constitution, 70.1
 - Contestation, 397-408
 - Copie, 356
 - Copie certifiée
 - Force probante, 368
 - Correction, 92.1
 - Durée, 364
 - Enregistrement dans le livre des règlements
 - Avis de publication
 - Copie certifiée conforme, 359 par. 1
 - Original du règlement, 359 par. 1
 - Signature, 359 par. 1
 - Entrée en vigueur, 361
 - Fonds de roulement, 569 par. 1
 - Garantie, 470
 - Garde, 359 par. 2
 - Informations à transmettre avant l'adoption, 356
 - Infraction et peine, 369
 - Jumelage des municipalités, 471.1
 - Loi publique, 367
 - Mode de financement, de paiement ou de remboursement, 356
 - Modification
 - Nouveau règlement, 366
 - Modification par résolution du conseil
 - Restriction, 365 al. 2
 - Nouvelle approbation, 53, 365
 - Nullité, 356
 - Objet, 353.1
 - Pension de retraite, 66
 - Pluralité d'objets dans un même règlement, 360
 - Approbation, 360 al. 2
 - Pouvoir général de réglementation, 353.1
 - Promulgation, 367
 - Publication
 - Avis, 359 par. 1, 362
 - Journal, 363
 - Recensement, 472
 - Reconsidération, 53
 - Refonte, 365.1
 - Régime de retraite, 464 al. 1(8)
 - Réserve financière, 569.1, 569.3, 569.5
 - Saisie, 411(3)
 - Sceau de la municipalité, 368
 - Service d'abonnement par la poste, 353.1(1)
 - Signature, 357, 368
 - Fac-similé ou autre équivalent, 352.1
 - Société de développement commercial, 458.1, 458.19, 458.20, 458.27, 458.42
 - Taxe spéciale, 499
 - Visite des maisons, 411(1)
 - Zone commerciale, 458.1
- Règlement du conseil d'arrondissement**
Voir Conseil d'arrondissement
- Règlement du ministre**
 Placement des deniers de la municipalité
 - Formes d'investissement, 99 al. 4
- Règlement sur le captage des eaux souterraines (RLRQ, c. Q-2, r. 6), 71***
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 8), 71***
- Règlement sur la gestion contractuelle**
 Accessibilité, 573.3.1.2

Adjudication des contrats, 29.9.1, 464
al. 1(10.1), 477.5, 573.3.1.2
Adoption, 573.3.1.2
Application, 573.3.1.2
Contenu, 573.3.1.2
Copie certifiée conforme au ministre,
573.3.1.2
Délégation de pouvoirs, 573.3.1.2
Liste des contrats sur Internet, 477.5
Non-respect d'une mesure, 573.3.1.2
Publication, 573.3.1.2
Rapport concernant l'application, 573.3.1.2

Reliquataire

Vérification spéciale des comptes, 109

Remboursement des dépenses

Commission ou comité du conseil
– Présence de personnes n'étant pas
membres du conseil, 70.0.1
Vérificateur général
– Crédit prévu au budget de la municipalité,
107.5

Voir aussi **Autorisation des dépenses**

Requête en cassation

Voir **Demande en cassation**

Réseau de télécommunication

Voir **Télécommunication**

Réserve financière, 468.45.1-468.45.6,
569.1-569.6

Constitution, 468.45.2, 569.2
Création au profit de l'ensemble du territoire
de la municipalité ou d'un secteur déter-
miné, 569.1, 569.2
Création au profit de l'ensemble ou d'une
partie des municipalités sur le territoire
desquelles la régie intermunicipale a
compétence, 468.45.1, 468.45.2
Création pour répondre à une exigence du
gouvernement ou d'un de ses ministres ou
organismes, 468.45.3, 468.45.5, 569.3,
569.5
Dépenses liées à une élection, 569.3
Dépenses nécessaires à la réalisation de la
fin à laquelle la réserve est créée,
468.45.4, 569.4

Dispositions applicables, 468.45.3
Durée d'existence, 468.45.1, 569.1
État des revenus et dépenses, 468.45.4,
569.4
Excédent des revenus, 468.45.4, 569.4
Finalité, 468.45.1, 569.1, 569.3
Fonds de roulement, 569.5
Placement des sommes affectées à une
réserve, 468.45.6, 569.6
Règlement de la régie intermunicipale,
468.45.1, 468.45.3, 468.45.5
Règlement du conseil de la municipalité,
569.1, 569.3, 569.5
– Affectation de la réserve, 569.3
– Approbation des personnes habiles à
voter, 569.3
– Prévision, 569.3
Restriction, 468.45.5, 569.5
Secteur déterminé, 569.1, 569.2
Services de l'eau et de la voirie, 569.7-569.11
– Composition, 569.8
– Création, 569.7
– Description, 569.7
– Durée, 569.7
– Interprétation, 569.7
– Mode de financement, 569.9
– Montant, 569.9
– Placement des sommes affectées à la
réserve, 569.10
– Résolution, 569.9
– Taux de la taxe spéciale, 569.11
– Taxe spéciale annuelle, 569.11
Sommes affectées à la constitution d'une
réserve, 468.45.2, 468.45.6, 569.2, 569.6

Réserve foncière

Pouvoir de la municipalité, 29.4

Réserve indienne

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1

Résolution de la municipalité

Réserve financière pour les services de l'eau
et de la voirie, 569.9
Séance du conseil, 350

Résolution du comité exécutif*Voir Comité exécutif***Résolution du conseil**

Approbation, 53

Autorisation des dépenses, 477.1

Cassation, 14.1 al. 1(1), 352

– Appel, 408 par. 2

Comité exécutif

– Nomination des membres, 70.2

Correction, 92.1

Entente intermunicipale

– Adhésion, 469.1

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

– Destitution, 72

– Nomination, 71

– Permis pour vente de boissons, 77

– Réduction du traitement, 72

– Suspension sans traitement, 72

Fonds de roulement

– Dépense en immobilisations, 569 par. 2

– Programme de départ assisté, 569 par. 2

Nouvelle approbation, 53

Programme des immobilisations, 473

Reconsidération, 53

Règlement du conseil

– Modification, 365 al. 2

Séance du conseil

– Endroit, 318

Société de développement commercial

– Constitution, 458.13, 458.14

– Modification des limites du district, 458.33, 458.38, 458.40

Taxe

– Escompte, 481 al. 5

– Prélèvement additionnel, 480

– Taux d'intérêt différent, 481 al. 3

Résolution du conseil d'arrondissement*Voir Conseil d'arrondissement***Responsabilité municipale**

Règlement du conseil

– Cassation, 406

*Voir aussi Recours civil contre la municipalité***Responsabilité solidaire**

Adjudication ou passation de contrats sans respecter les règles, 573.3.4

Inhabilité, 468.45.8, 569 par. 5

Régie intermunicipale

– Billet, obligations ou autres titres d'emprunt, 468.40

Responsable de l'accès aux documents

Copie et extrait de documents

– Attestation, 336

– Certification, 114.3

– Obligation de délivrer, 114.2 al. 1

Refus de donner accès aux documents, 114.2 al. 2

Régie intermunicipale

– Copie ou extrait de documents, 468.31 al. 2

Règlement du conseil

– Copie certifiée, 368

– Délivrance de copie, 356

Vérificateur général, 107.6.1

Ressources hydrauliques, minérales, énergétiques, forestières et fauniques

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition des territoires du domaine de l'État

– Délégation de gestion, 29.14 al. 2(4)

– Frais d'administration, 29.18

– Placement des deniers, 29.18

– Recours, 29.14.2

Opération de mise en valeur des territoires du domaine de l'État

– Fonds de soutien, 29.18

Restauration

Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(3)

RÉTROACTIVITÉ

Rétroactivité

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1
al. 3

Revenu

Perception, 478

Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation

Activité ou usage non autorisé dans un lieu public, 348.3-348.8

Rôle du conseil

Cassation, 14.1 al. 1(1), 352

– Appel, 408 par. 2

Route

Voir Voirie

- S -

Saisie

Conseil de la municipalité

– Pouvoir de réglementation, 411(3)

Saisie des meubles pour défaut de paiement de taxes

Application, 505

Entrée par force, 507

Mandat, 506

Opposition, 508

Saisie-exécution

Créance prioritaire de la municipalité

– Dénonciation et inscription au registre, 482.3

Salubrité publique

Voir Santé et salubrité publiques

Santé et salubrité publiques

Activité ou usage non autorisé

– Accès interdit aux lieux publics, 348.1

– Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation, 348.3(1)

Sceau, 28 par. 1, 368, 468.32 al. 1(1)

Scrutin référendaire

Régie intermunicipale

– Règlement d'emprunt, 468.39

Règlement d'emprunt, 557, 561.2

Séance de la commission du conseil

Directeur général

– Avis et recommandations, 114.1(7)

Séance du comité exécutif

Voir Comité exécutif

Séance du conseil

Ajournement

– Avis spécial, 327

– Défaut de quorum, 327

– Mention, 327

Application, 322

Budget de la municipalité

– Adoption, 474 par. 3

Calendrier, 319

– Avis du contenu, 320

– Changement, 319

– Date (jour ou heure du début) non prévue au calendrier (avis public), 320

Captage d'images ou de sons

– Appareil technologique, 322.1

– Diffusion sur le site Internet de la municipalité, 322.1

Conflit d'intérêts, 328

Date *voir* calendrier

Décision, 329

Décorum, 332

Directeur général

– Avis et recommandations, 114.1(7)

Drapeau du Québec, 318.1

Droit de vote, 328, 329

Égalité des voix, 328

Endroit, 318

– Avis de changement, 318

Entrave, 332

État comparatif

– Dépôt par le trésorier lors de la dernière séance du conseil, 105.4

Expulsion, 332
 Greffier
 – Devoir d'assister, 90
 Interprétation, 6(5)
 Liste des personnes engagées
 – Dépôt, 73.2 al. 3
 Maintien de l'ordre, 331, 332
 Manquement à une règle d'éthique ou de déontologie, 328
 Période de questions, 322
 – Autre procédure, 322
 – Durée et procédure, 322
 Périodicité, 319
 Président, 328
 Procès-verbal, 14.1 al. 1(1), 90, 333
 Procès-verbal de correction, 92.1
 Question orale ou écrite, 322
 Quorum, 321
 – Défaut, 327
 Rapport financier
 – Dépôt, 105.1
 Régie interne, 331
 Règlement du conseil
 – Avis de motion et projet de règlement, 356
 Réponse orale ou écrite, 322
 Séance publique, 322

Séance du conseil d'arrondissement

Voir **Conseil d'arrondissement**

Séance extraordinaire du conseil

Ajournement, 326
 Convocation, 323
 – Avis, 323, 324

- Mise à la poste, 323 al. 2
- Moyen technologique, 323 al. 2
- Renonciation écrite, 325
- Temps pour notification, 342

 – Demande par les membres du conseil, 324
 – Pouvoir du maire, 323
 – Refus du maire, 324
 Ordre du jour, 325

Séance ordinaire du conseil

Voir **Séance du conseil**

Séance régulière du conseil

Voir **Séance du conseil**

Séance spéciale du conseil

Voir **Séance extraordinaire du conseil**

Secours aux sinistrés

Achat d'immeubles par la municipalité, 540

Secrétaire-trésorier

Assistant, 107
 Désignation, 107
 Droits et obligations, 107
 Nomination, 107
Voir aussi **Trésorier**

Sécurité publique

Activité ou usage non autorisé
 – Accès interdit aux lieux publics, 348.1
 – Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation, 348.3(1)

Sentence arbitrale

Entente intermunicipale, 469

Serment

Certificat de prestation, 12
 Enquête, 69
 Municipalité, 13
 Personne autorisée à recevoir, 12
 Vérification spéciale des comptes
 – Associé, 109 al. 5

Service d'abonnement par la poste

Voir **Abonnement**

Service d'aqueduc ou d'égout sanitaire

Voir **Aqueduc ; Égout**

Service de camionnage en vrac

Adjudication des contrats de fourniture
 – Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(3)

Voir aussi **Transport de matière en vrac**

Service de l'eau

Réserve financière, 569.7-569.11

Voir aussi **Aqueduc** ; **Égout**

Service de la voirie

Voir **Voirie**

Service de transport en commun

Voir **Société de transport en commun**

Service professionnel

Voir **Contrat de services professionnels**

Session du conseil

Voir **Séance du conseil**

Sherbrooke (Ville)

Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2

Signature

Effet négociable, 100.1

Fac-similé ou autre équivalent, 352.1

Marque apposée en présence d'un témoin, 8

Règlement du conseil, 357, 368

Signification

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 72

Poursuite pénale, 577.1

Règlement du conseil

- Demande en cassation, 400

Société

Vérificateur *ad hoc*, 109 al. 5

Vérificateur externe, 108.6

Société d'habitation du Québec

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité, 116 al. 1(1)

Société de développement commercial

Adhésion volontaire, 458.39

Agrandissement du district

- Consultation, 458.35
- Dispositions applicables, 458.35

Assemblée

- Droit de vote des membres, 458.22

Assemblée d'organisation

- Avis de l'adresse du siège social et liste des administrateurs, 458.21

Assemblée générale

- Adoption du budget, 458.25
- Modification des limites du district, 458.34

Assemblée générale annuelle

- Adoption du budget, 458.25

Assemblée générale spéciale, 458.43

Avis de scrutin, 458.12

Budget, 458.25

- Approbation, 458.27

Conseil d'administration

- Composition, 458.24

- Éligibilité, 458.23

Constitution

- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.1
- Résolution du conseil, 458.13, 458.14
 - Copie certifiée conforme, 458.16
 - Devoir du registraire des entreprises, 458.16

Cotisation des membres

- Période, 458.29
- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.27
- Règles de calcul, 458.28
- Taxe d'affaires, 458.32

Dispositions applicables, 458.18

Dissolution

- Demande, 458.17.2
- Dispositions applicables, 458.18
- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.19
- Requête
 - Approbation, 458.17.2
 - Dispositions applicables, 458.17.1

Emprunt, 458.25.1

- Cautionnement, 458.26

Formation

- Demande par requête, 458.3
 - Contenu de la requête, 458.3

- Documents accompagnateurs, 458.3
- Nombre minimal de signataires, 458.3
- Personnes intéressées, 458.3
- Présentation au conseil de la municipalité, 458.3
- Rejet, 458.13
- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.19
- Limite du district
 - Modification
 - Prise d’effet, 458.41
 - Transmission de la résolution du conseil au registraire des entreprises, 458.40
 - Requête en modification
 - Consultation des membres, 458.34
 - Irrecevabilité, 458.37
 - Résolution du conseil, 458.33, 458.38
- Mandataire de l’État, 458.44
- Membre, 458.30
- Nom, 458.14
 - Absence de conformité, 458.16 al. 2
- Objectif, 458.2
- Personne morale, 458.17
- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.19, 458.20
- Recours, 458.18 al. 3
- Régie interne, 458.19
- Registre
 - Avis d’ouverture
 - Documents accompagnateurs, 458.6
 - Loi applicable, 458.7
 - Mentions, 458.5
 - Notification, 458.4
 - Lieu, 458.8
 - Ouverture, 458.9
 - Signature, 458.10
 - Nombre, 458.11
- Scrutin, 458.13
- Siège social, 458.15
- Subvention
 - Pouvoir de réglementation du conseil, 458.42

Société de transport

Programme des immobilisations, 473 par. 6

Société de transport en commun

Taxe générale ou spéciale, 488

Société immobilière du Québec

Voir **Société québécoise des infrastructures**

Société municipale ou intermunicipale de transport

Voir **Société de transport en commun**

Société mutuelle

Voir **Assurance de dommages**

Société québécoise des infrastructures

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(2)

Soumission publique

Vente, 554

- Choix du prêteur, 555.2
- Délégation de pouvoirs, 555.1
- Dépôt des soumissions, 555
- Ouverture de soumissions par le ministre, 555

Voir aussi **Adjudication des contrats**

Source d’approvisionnement d’eau

Voir **Approvisionnement d’eau**

Sport

Voir **Activité culturelle, récréative ou communautaire ; Centre de loisirs ou de récréation ; Culture, sport, loisir et parc**

Subdélégation, 29.12.2**Subrogation**

Taxe municipale, 497

Subvention gouvernementale

Budget de la municipalité de 100 000 habitants ou plus

- Modification pour tenir compte des sommes provenant d’une subvention, 474.3.1
- Règlement d’emprunt, 556, 567 par. 3

Subvention municipale

Fonds général, 476 par. 2

Personne morale ayant reçu une subvention annuelle d'au moins 100 000 \$

- Vérification des états financiers, 107.9

Société de développement commercial

- Pouvoir de réglementation du conseil, 458.42

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes, 572.1

Suspension

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Pouvoir du directeur général, 113 al. 3
- Rapport, 113 al. 3

Suspension sans traitement

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Décision du Tribunal administratif du travail, 72.2
 - Dispositions applicables, 72.1, 73, 73.1, 468.51
 - Plainte au Tribunal administratif du travail, 72
 - Pouvoir du maire, 52
 - Signification, 72
 - Vote des membres du conseil, 71
- Vérificateur général
- Vote des membres du conseil, 71

Système d'égout et d'aqueduc

Voir Aqueduc ; Égout

Système de pondération et d'évaluation des offres

Voir Adjudication des contrats

Système électronique d'appel d'offres

Adjudication des contrats

- Demande de soumissions publique, 573 par. 1, 2.1 et 3.1, 573.1.0.0.1, 573.1.0.1.1 al. 2(2.1), 573.3.0.0.1, 573.3.4
 - Intégrité de la soumission, 573 par. 6, 573.1.0.0.1
 - Divuligation interdite, 573 par. 3.1, 573.3.4
- Liste des contrats, 477.6

- T -

Tarif d'honoraires, 84

Taux global de taxation réel

Vérification

- Rapport du vérificateur externe, 108.2, 108.2.1

Taxe

Achat de certains immeubles par la municipalité, 540, 541

Animal, 494

Arrérages

- Prescription, 484

Cheval, 494

Créance prioritaire, 482.1-482.3

Défaut de paiement

- Saisie et vente des meubles, 505-508
- Vente d'immeubles, 511-530
 - Achat par la municipalité, 536-538
 - Rachat, 531-535

Demande de paiement, 504

Dépôt des deniers en banque, 99 al. 1

Dimension d'un immeuble, 7.1

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(1)

Escompte, 481 al. 5

Exemption, 542

Hypothèque légale, 482.1, 482.2

Imposition, 485-499

Intérêt, 481

Paiement annuel, 496 al. 2

Perception des revenus, 478

Permis

- Poursuite en recouvrement, 492

Personne responsable, 498

Placement des deniers, 99

Poursuite en recouvrement, 492, 509, 510

Pouvoir général de taxation, 500.1-500.5

- Conditions, 500.1
- Contenu du règlement, 500.1
- Entente de perception et de recouvrement, 500.5

- Exclusion du droit au versement d'une somme déterminée, 500.2
 - Mesure d'exécution, 500.4
 - Non-effet de limiter tout autre pouvoir de taxation, 500.3
 - Personnes non taxées, 500.2
 - Recours en recouvrement, 500.4
 - Réglementation, 500.1
 - Sens des expressions « bien », « fourniture » et « service », 500.1
 - Taxes non autorisées, 500.1
- Prélèvement additionnel, 480
- Remboursement d'un emprunt, 561
- Remise, 481 al. 2
- Rôle de perception, 501-504
- Société de transport en commun
- Paiement des sommes dues, 488
- Subrogation, 497
- Voiture, 494

Voir aussi **Compensation tenant lieu de taxes ; Taux global de taxation réel ; Taxe d'affaires ; Taxe d'eau ; Taxe foncière générale ; Taxe personnelle ; Taxe scolaire ; Taxe spéciale**

Taxe d'affaires

- Société de développement commercial
- Cotisation des membres, 458.32

Taxe d'eau

- Subrogation, 497

Taxe foncière générale

- Arrérages
- Suspension de la prescription, 484 al. 2
- Créance prioritaire, 482.1-482.3
- Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(1)
- Hypothèque légale, 482.1, 482.2
- Imposition, 485
- Subrogation, 497

Taxe personnelle, 482.1 al. 2, 497

Taxe scolaire

- Vente d'immeubles pour défaut de paiement
- Achat par la municipalité, 536, 537

Taxe spéciale

- Budget supplémentaire, 474.6
- Caractéristiques similaires à la taxe foncière générale ou à la taxe d'affaires
- Intégration des données relatives à la taxe spéciale dans des documents, 487.4
- Emprunt insuffisant, 488.1
- Fonds de roulement
- Remboursement, 569 par. 1b), 569.0.2-569.0.4
- Fonds général
- Remboursement, 476.1-467.4
- Immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité
- Contexte d'application, 487.1
 - Dispositions applicables, 487.1
 - Données relatives à la taxe spéciale, 487.4
 - Proportions entre les taux, 487.1
 - Taux de taxes foncières distinct (catégorie des immeubles non résidentiels), 487.1
- Imposition, 487-487.3, 489
- Municipalité issue d'un regroupement
- Financement des dépenses par des revenus provenant exclusivement de l'ensemble du secteur, 487.2
 - Données relatives à la taxe spéciale, 487.4
 - Fixation de taux particuliers à certaines catégories d'immeubles, 487.2 al. 2
 - Obligation d'imposer la taxe spéciale dans tous les autres secteurs, 487.2 al. 4
 - Taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur, 487.2 al. 1
 - Utilisation des revenus non réservés à d'autres fins, 487.2 al. 3
- Occupant d'établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité
- Contexte d'application, 487.3 al. 1
 - Dispositions applicables, 487.3
 - Données relatives à la taxe spéciale, 487.4
 - Mode de fixation du taux, 487.3 al. 2
 - Proportion des recettes, 487.3 al. 2

- Recettes produites par une taxe, 487.3 al. 3

Perception, 499

Règlement d'emprunt

- Fonds d'amortissement, 547, 547.1
- Fonds de roulement, 569.0.2-569.0.4
- Modification, 565

Réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie, 569.11

Rôle de perception, 501

Rôle spécial de perception, 501

Société de transport en commun

- Paiement des sommes dues, 488

Subrogation, 497

Travaux d'entretien, 487

Travaux municipaux, 487

Télécommunication

Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)

Témoignage

Interdiction d'être contraint de faire une déposition ayant trait à un renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions

- Ombudsman de la municipalité, 573.19
- Vérificateur général, 107.16

Tenue de livres

Rôle du trésorier, 100

Terrain

Voir Propriétaire de terrain

Territoire du domaine de l'État

Entente d'acquisition, d'administration, d'exploitation et de disposition

- Administration, exploitation, aliénation ou location, 29.14 al. 2(2), 29.17, 29.18
- Appropriation par occupation, prescription ou accession, 29.16
- Compétence municipale, 29.17
- Délégation de gestion, 29.14 al. 2(5)

- Frais d'administration, 29.18
 - Interprétation, 29.15
 - Participation des municipalités, 29.13
 - Placement des deniers, 29.18
 - Poursuite pénale, 29.14.1
 - Pouvoirs de la municipalité, 29.14
 - Prix d'aliénation, 29.17
 - Recours, 29.14.2
 - Ressources hydrauliques, minérales, énergétiques, forestières et fauniques, 29.14 al. 2(5), 29.18
 - Restriction, 29.16
- Possesseur avec promesse de vente, 6(8)

Trahison

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

- Inhabilité, 116 al. 1(6) et 2

Traitement des eaux usées

Règlement d'emprunt

- Approbation du ministre, 556 al. 3(1)

Voir aussi Gestion des eaux usées

Tranquillité publique

Activité ou usage non autorisé

- Éléments à considérer par le tribunal, 348.5
- Révocation de permis, de certificat ou de toute autre autorisation, 348.3(2)

Transfert d'immeubles

Entente avec un conseil de bande, 29.10.1 al. 2(2)

Transport

Immeuble d'habitation, 29.4 al. 2(3)

Transport de matière en vrac

Adjudication des contrats, 573.1.3

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(3)

Transport en commun

Voir Société de transport en commun

Travaux d'entretien

Taxe spéciale, 487

Travaux de raccordement

Voir **Égout**

Travaux de restauration

Voir **Restauration**

Travaux de voirie

Voir **Voirie**

Travaux municipaux

Taxe spéciale, 487

Voir aussi **Adjudication des contrats ; Contrat d'exécution de travaux ; Travaux d'entretien**

Trésorier

Action, droit ou réclamation contre le trésorier

– Prescription, 105.5

Assistant, 106

Bureau, 98

Charge vacante, 106

Compte des revenus et dépenses, 105.3

Deniers de la municipalité

– Dépôt en banque, 99 al. 1

– Placement, 99

– Prêt, 101(2)

Désignation, 97

Effet négociable

– Signature, 100.1

État comparatif

– Dépôt lors de la dernière séance du conseil, 105.4

Fonctions, 97, 99, 100

Infraction et peine, 101

Livre de comptes, 100 par. 1, 102

Pièces justificatives, 102

– Certification, 104

– Garde, 100 par. 2

Quittance sans paiement, 101(1)

Rapport du vérificateur externe, 108.3

– Dépôt lors de la première séance du conseil, 108.3

Rapport financier, 105, 105.1

– Correction, 105.2.1

Reddition de comptes, 105.3

Taxe

– Rôle de perception, 501-504

– Saisie et vente des meubles pour défaut de paiement, 505

Tenue de livres, 100

Voir aussi **Secrétaire-trésorier**

Tribunal

Voir **Cour d'appel ; Cour du Québec ; Cour municipale ; Cour supérieure ; Tribunal administratif du travail**

Tribunal administratif du travail

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

– Destitution, suspension sans traitement ou réduction de traitement

• Décision, 72, 72.2

• Dispositions applicables, 72.1, 73, 73.1, 468.51

• Pouvoir d'enquête, 72

Trois-Rivières (Ville)

Entente en matière d'inspection des aliments, 29.2

Trouble de la tranquillité publique

Voir **Tranquillité publique**

- U -

Union avec une autre municipalité ou des établissements et organismes

Effet

– Mandat, 572.1

Modalités, 572.1

– Montant total des dépenses, 572.1

– Passation et gestion des contrats, 572.1

– Rôles des parties, 572.1

Règles applicables, 572.1

Règles non applicables

– Entente intermunicipale, 572.1

– Subvention municipale, 572.1

Types d'établissement et d'organisme, 572.1

– Commission scolaire, 572.1

– Entreprise de télécommunication, 572.1

– Entreprise de transport, de distribution ou de vente

• Gaz, eau ou électricité, 572.1

– Établissement d'enseignement, 572.1

- Établissement public, 572.1
- Organisme à but non lucratif, 572.1
- Organisme public, 572.1
- Parc de maisons mobiles, 572.1

Types d'union

- À titre gratuit, 572.1
- De gré à gré, 572.1

Types de contrat

- Approvisionnement, 572.1
- Assurance, 572.1
- Exécution de travaux, 572.1
- Service, 572.1

Union des municipalités du Québec

Adjudication des contrats de fourniture de services, 573.3 al. 1(2.2) et al. 3(2)

Assurance collective

- Participation d'une municipalité à un contrat au bénéfice de ses fonctionnaires et employés ou des membres du conseil, 464 al. 1(10.1)

Assurance de responsabilité

- Participation d'une municipalité à un contrat au bénéfice de ses fonctionnaires et employés ou des membres du conseil, 464 al. 1(10.1)

Cautionnement d'une coopérative de solidarité par la municipalité, 28 par. 3

Entente avec une municipalité, 29.9.1, 29.9.2

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc.

Voir Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)

Université du Québec

Immeuble loué ou aliéné par la municipalité, 29 al. 1(1.1)

Urgence

- Approbation des règlements, 53
- Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés, 348.2, 348.3
- Règlement du conseil
- Demande en cassation, 403

Usage de l'eau

Voir Approvisionnement d'eau ; Service de l'eau ; Taxe d'eau

Usage exercé sans permis, certificat ou autre autorisation

Voir Recours en matière d'activités ou d'usages non autorisés

Usufruitier, 6(8)

- V -

Vacance

Directeur général, 112 al. 3

Greffier, 96

Maire, 57

Régie intermunicipale

- Conseil d'administration, 468.25

Trésorier, 106

Vérificateur externe, 108.1

Vérificateur général, 107.4

Vapeur

Adjudication des contrats d'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations

- Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(7)

Véhicule

Présomption d'abandon, 461 al. 2

Vente à l'encan

Voir Vente aux enchères

Vente aux enchères

Effet non réclamé, 461

Voir aussi Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Achat par la municipalité, 536-538

État produit par le trésorier, 511

Rachat, 531-535

Vente aux enchères, 517

- Acte de vente, 525
 - Effet de l'inscription, 529 al. 2
 - Forme, 526
- Action en annulation
 - Prescription, 530
- Adjudication
 - Certificat, 520, 525
- Adjudication à une municipalité, 529 al. 3
- Avis aux propriétaires, 515
 - Exception, 515
- Avis public, 513
 - Nouvel avis, 516
 - Publication dans un journal, 514
 - Transmission à l'Officier de la publicité foncière, 514
- Avis spécial, 522 al. 2
- Distribution du produit, 523
 - État certifié, 523
- Droit acquis de l'adjudicataire, 527
- Effet, 529
- Liste à l'Officier de la publicité foncière, 522
- Opposition, 518
- Ordonnance du conseil, 512
- Prix de l'adjudication
 - Certificat, 520
 - Défaut de paiement, 519
 - Effet du paiement, 521
 - Paiement immédiat, 519
- Propriété irrévocable, 524
- Titre translatif de la propriété, 528

Vente des meubles pour défaut de paiement de taxes

- Application, 505
- Mandat, 506
- Opposition, 508
- Portes fermées, 507

Vente forcée*Voir Vente aux enchères***Vente sur soumissions***Voir Soumission publique***Vérificateur ad hoc**

- Choix par les contribuables, 109 al. 2
- Délégation de pouvoirs, 109 al. 5
- Nomination, 109 al. 2
- Particulier, 109 al. 5
- Responsabilité, 109 al. 5
- Société, 109 al. 5

Vérificateur externe

- Accès aux livres, comptes, titres, documents et pièces justificatives, 108.4.1
- Bien-fondé des politiques et des objectifs
 - Remise en cause, 108.2.2
- Charge vacante, 108.1
- Comptes relatifs au vérificateur général
 - Vérification, 108.2.1
- Continuation d'exercice malgré l'expiration du mandat, 108
- Délégation de pouvoirs, 108.6
- Devoirs, 108.2, 109
- Durée du mandat, 108
- Exigence du conseil, 108.4
- Immunité, 108
- Inhabilité, 108.5
- Livres, états et autres documents préparés ou utilisés par le vérificateur général
 - Mise à sa disposition, 108.4.2
- Mandat de vérification de l'optimisation des ressources, 108
- Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, 108
- Municipalité de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants, 108, 108.2.0.1
- Municipalité de 100 000 habitants ou plus
 - Devoirs, 108.2.1
 - Durée du mandat, 108
- Nomination, 108
- Particulier, 108.6
- Pouvoirs, 108.6
- Recours interdit, 108
- Remplacement, 108
- Renseignements et explications nécessaires à l'exécution du mandat, 108.4.1
- Responsabilité, 108.6
- Société, 108.6

- Taux global de taxation réel
- Vérification et rapport, 108.2
- Vacance, 108.1
- Vérification des affaires et comptes, 108.2.0.1
- Vérification des états financiers, 108.2, 108.2.1
- Voir aussi* **Rapport du vérificateur externe**
- Vérificateur général**
- Activité d'enseignement, 107.2.1
- Activité professionnelle, 107.2.1
- Autorité du conseil de la municipalité, 113
- Bénéficiaire d'une aide municipale
- Vérification des comptes ou documents, 107.10
- Charge vacante, 107.4
- Comité de vérification, 107.17
- Agglomération de Montréal, 107.17
- Comptes
- Vérification par le vérificateur externe, 108.2.1
- Conflit d'intérêts, 107.3
- Constatations ou recommandations
- Rapport, 107.13
- Dépenses de fonctionnement
- Crédit prévu au budget de la municipalité, 107.5
- Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement
- Vote requis, 71
- Droit de surveillance, d'investigation et de contrôle (exception), 52
- Empêchement, 107.4
- Enquête, 107.12
- Exercice des fonctions de façon exclusive et à temps plein, 107.2.1
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la vérification
- Responsabilité de l'application des politiques et normes de la municipalité, 107.6
- Immunité, 107.16
- Inhabilité, 107.3
- Injonction
- Recours interdit, 107.16
- Livres, états et autres documents préparés ou utilisés par le vérificateur général
- Mise à la disposition du vérificateur externe, 108.4.2
- Mandat
- Durée, 107.2
 - Non-renouvellement, 107.2
- Municipalité de 100 000 habitants ou plus
- Obligation du conseil d'avoir ce fonctionnaire, 107.1
- Nomination, 107.2
- Non-contraignabilité, 107.16
- Omission ou acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions
- Immunité, 107.16
- Personne morale ayant reçu une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$
- Vérification des états financiers, 107.9
- Pourvoi en contrôle judiciaire
- Interdiction, 107.16
- Pouvoirs, 107.8-107.11
- Protection des renseignements personnels, 107.6.1
- Publication d'un document contenant un renseignement obtenu dans l'exercice des fonctions
- Déposition sous contrainte interdite, 107.16
- Publication d'un rapport
- Action civile interdite, 107.16
- Rapport, 105.1, 105.2, 107.12-107.16, 468.51
- Remplacement, 107.4
- Renseignement obtenu dans l'exercice des fonctions
- Déposition sous contrainte interdite, 107.16
- Responsabilité, 107.6, 107.6.1
- Vacance, 107.4
- Vérification des affaires et comptes, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13
- Vérification des états financiers, 107.9
- Vérification du régime ou de la caisse de retraite d'un comité de retraite, 107.11

Vérificateur spécial des comptes

Voir Vérificateur ad hoc

Vérification par la Commission municipale du Québec, 107.7, 107.8, 107.10, 107.13, 108.2.0.1, 108.2.0.2, 108.4, 109

Vérification spéciale des comptes

Demande, 109 al. 1

– Dépôt requis, 109 al. 4

Frais, 109 al. 3, 4 et 6

Ordonnance du conseil, 109

Rapport, 109 al. 6

Remboursement, 109 al. 6

Voir aussi Vérificateur ad hoc

Versement de retraite

Voir Pension de retraite

Ville de Montréal

Voir Montréal (Ville)

Ville de Québec

Voir Québec (Ville)

Virement de fonds, 29.14.1, 29.18, 70.8a)

Visite des maisons

Conseil de la municipalité

– Pouvoir de réglementation, 411(1)

Voie ferrée

Contrat d'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée

– Dispositions non applicables, 573.3 al. 1(10)

Voie piétonnière ou cyclable, 604.1, 604.2

Voirie

Exonération de responsabilité municipale

– Absence de clôture, 604.2

– Effet, 604.4

– Faute d'un constructeur ou d'un entrepreneur, 604.3

– Mauvais état de la chaussée, 604.1

– Objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable, 604.1

Règlement d'emprunt

– Approbation du ministre, 556 al. 3(1)

Service de la voirie

– Réserve financière, 569.7-569.11

Voiture

Taxe annuelle, 494

Vote

Comité exécutif

– Constitution, 70.1

Commission du conseil

– Droit du maire, 70 par. 1

Directeur général

– Nomination par le conseil, 112 al. 1

Exercice illégal de la charge

– Effet, 67

Fonctionnaire ou employé de la municipalité

– Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 71

Nouvelle approbation des règlements, 53

Régie intermunicipale, 468.21

Séance du conseil

– Décision, 329

– Égalité des voix, 328

– Maire ou membre président, 328

– Obligation, 328

Séance du conseil d'arrondissement

– Égalité des voix, 328

Vérificateur *ad hoc*

– Choix par les contribuables, 109 al. 2

Vérificateur général

– Destitution, suspension sans traitement ou réduction du traitement, 71

– Nomination par les membres du conseil, 107.2

- Z -

Zone commerciale

Délimitation

– Pouvoir de réglementation du conseil, 458.1

Voir aussi Société de développement commercial